

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire
 M. JOSHUA WOLFE, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

IMPLANTATION
DU CENTRE HOSPITALIER
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
(CHUM)

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 novembre 2006, 19 h
Hôtel Hyatt Regency
1251, rue Jeanne-Mance
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2006.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR LE CHUM.....	4
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE	13
REPRISE DE LA SÉANCE	18
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JANIN APRIL	18
PIERRE BRISSET	31
ALAIN TREMBLAY.....	44
NGUYEN THUAM	48
ODILE HÉNAULT	52
PHILIPPE CÔTÉ	62
GABRIEL CLAIRET	67
BERNARD TREMBLAY	73
DINU BUMBARU.....	78
PHILIPPE CÔTÉ	90

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, bonsoir, mesdames, messieurs. Je suis heureuse de vous accueillir à cette première séance de consultation publique sur le projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

10 Je m'appelle Louise Roy. Je préside l'Office de consultation publique de Montréal et je présiderai cette consultation. Je serai secondée par madame Marguerite Bourgeois, ici à ma droite, et par monsieur Joshua Wolfe, qui sont tous deux commissaires aussi à l'Office de consultation publique.

15 La commission aura aussi recours dans ses travaux, au besoin, à trois spécialistes qui sont ici ce soir avec nous. Je vous les présente. Ils sont là-bas, à l'extrême droite. Le docteur Michèle Doiron. Madame Doiron est à l'extrême droite de la salle, elle est experte conseil en organisation santé. Madame Hélène Laperrière, qui est urbaniste spécialisée dans les questions d'insertion, et monsieur Raymond Levac, qui est directeur général du Centre Saint-Pierre.

20 Le personnel qui nous accompagne comprend madame Michèle Bertrand, monsieur Antoine Moreau, monsieur Henri Goulet qui sont les analystes de la commission à l'autre table là-bas. Et ce soir, monsieur RéJean Seguin, secrétaire de commission, et monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office, sont aussi présents.

25 Si vous le souhaitez, vous trouverez sur la table à l'arrière près de l'entrée la documentation sur le projet. Madame Marie-Hélène Choinière et monsieur Nat Than Le seront là à l'accueil pour vous donner accès aux documents.

30 Les propos tenus ce soir sont enregistrés et sténotypés. L'enregistrement de même que la transcription des notes seront accessibles au public sur le site Internet de l'Office. Madame Lise Maisonneuve s'occupe de la sténotypie et monsieur Yvon Lamontagne est responsable du son.

Aux tables, à ma gauche et à ma droite, de part et d'autre de la commission, vous pouvez voir les responsables du dossier qui fait l'objet de la consultation. Je demanderai tout à l'heure au docteur Denis Roy, qui est directeur général du CHUM - bonsoir, docteur Roy!

35 **Dr DENIS R. ROY :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

40

Et docteur Roy m'a dit de bien préciser qu'il n'y a aucun lien de parenté entre nous. Alors, docteur Denis Roy, directeur général du CHUM, il nous présentera son équipe tout à l'heure.

45

Et à ma droite, monsieur Pierre Sainte-Marie, directeur de l'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie, et lui aussi nous présentera sa collègue. Ils sont là pour répondre à vos questions et à celles de la commission.

50

Un mot sur l'Office de consultation publique. Selon la Charte de la Ville, l'Office a le mandat de consulter les citoyens sur divers sujets, notamment les projets qui touchent l'urbanisme et l'aménagement. Les audiences publiques de l'Office s'appuient sur le principe que les citoyens ont le droit d'être informés et d'exprimer leur opinion pour influencer les décisions sur ce type de projet.

55

Nous allons donc parler ce soir du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, dont la construction est prévue dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine et Saint-Denis.

60

L'objet précis de la consultation comprend deux projets de règlement: l'un qui établit des règles concernant l'implantation du CHUM, la disposition des édifices et des voies de circulation, le design, l'aménagement paysager et l'autre qui amende le Plan d'urbanisme pour assurer la conformité du projet. Ces deux projets de règlement municipaux ne touchent que le quadrilatère qui est concerné.

65

L'équipe du CHUM et celle de la Ville de Montréal ont déposé une documentation substantielle qui couvre de nombreux aspects du projet. L'Office a rendu cette documentation accessible à divers endroits, de même que par Internet. Alors si certains veulent s'informer, on pourra vous renseigner sur le projet à la table d'accueil.

70

Tout à l'heure, les représentants du CHUM et ceux de la Ville nous présenteront le projet d'implantation du centre hospitalier et les projets de règlement avant de répondre à vos questions.

75

Cela dit, je rappelle que la consultation de ce soir s'inscrit dans un processus décisionnel dont plusieurs étapes ont déjà été franchies et qui connaîtra plusieurs autres étapes dans les prochains mois. Pour ne pas s'y perdre, il faut bien cibler l'exercice de consultation qui commence. L'implantation du CHUM au centre-ville entraînerait des répercussions importantes sur la trame urbaine et sur la qualité de vie dans le quartier; il faut pouvoir les évaluer.

80

Aujourd'hui, il s'agit pour nous, ensemble, non pas de reprendre les comparaisons des sites déjà envisagés, par exemple, mais plutôt de bien comprendre le projet du CHUM et les

dispositions des projets de règlements municipaux visant son implantation au centre-ville pour que, au terme de cette consultation, le rapport de consultation qui sera remis au maire de Montréal donne un éclairage utile sur ce que seraient les conditions d'une insertion harmonieuse et efficace du nouveau complexe hospitalier dans le quartier.

85

Comme toutes les consultations publiques, celle-ci se déroulera en deux parties. La première, qui commence ce soir, vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet et sur ses conséquences. C'est le moment donc de bien s'informer. L'expression des opinions viendra plus tard.

90

La commission siégera également demain soir ici même, et, au besoin, nous ajouterons d'autres séances d'information.

95

La semaine prochaine, la commission tiendra des ateliers sur des enjeux particuliers. Ces ateliers visent à approfondir la réflexion avant la production des mémoires grâce à l'échange et à la discussion entre les participants.

100

Le 14 novembre, nous traiterons le thème de l'intégration du CHUM dans le milieu environnant; le 15, le thème des effets revitalisants pour le quartier; et le 16, de la qualité de vie dans le quartier pendant et après les travaux. Une trentaine de spécialistes ont été invités à participer avec le promoteur et les représentants de la Ville de Montréal à ces ateliers. Le public aussi est convié.

105

Même si les échanges seront sténotypés, une participation aux ateliers ne remplace pas la présentation des mémoires. Vous trouverez dans les dépliants concernant les ateliers et les étapes de la consultation toutes les informations pertinentes donc à l'entrée.

110

La deuxième partie de la consultation publique commencera le 11 décembre et c'est à ce moment que nous entendrons les opinions des citoyens et de tous ceux qui souhaiteront s'exprimer.

115

Ce soir, après la présentation du projet du CHUM, nous prendrons une pause, pendant laquelle ceux qui veulent poser des questions pourront donner leur nom aux préposés à la table d'accueil. Au retour de la pause, j'inviterai les gens à prendre place ici, devant moi, selon l'ordre d'inscription.

120

Alors voilà, mon travail, c'est de faire en sorte que tout le monde puisse bien s'informer, puisse obtenir des réponses aux questions qui seront posées. Et pour y arriver, bien, j'essaierai qu'on maintienne dans cette assemblée un climat serein et qu'on puisse donc profiter des informations et des présentations qui nous seront faites le mieux possible.

Je demanderais maintenant au docteur Denis Roy de nous présenter son équipe.

Dr DENIS R. ROY :

125

Merci, madame Roy. Alors, madame la présidente, membres de l'Office des audiences publiques, mesdames et messieurs, bonsoir. Au nom du CHUM, permettez-moi de vous remercier de l'invitation à présenter le projet du CHUM 2010, notre projet mais aussi le projet de toute une société.

130

Permettez-moi aussi de me présenter ainsi que les membres de mon équipe. Alors, je suis le docteur Denis Roy, directeur général du CHUM. À ma gauche, monsieur Sylvain Villiard, directeur général adjoint et chargé du projet. Et à sa gauche, monsieur Mario Larivière, directeur du secteur immobilier CHUM 2010. Et à ma droite, le docteur Guy Breton, vice-recteur exécutif à l'Université de Montréal et maître d'oeuvre du Plan directeur clinique pour CHUM 2010.

135

Le CHUM est formé de l'hôpital Saint-Luc, l'hôpital Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu de Montréal, le résultat d'une fusion en 1996. 500 000 patients sont accueillis annuellement au CHUM.

140

Des dates importantes. 2005, le gouvernement donne le feu vert au projet CHUM 2010 pour réaliser un complexe universitaire selon les tendances du XXI^e siècle, et ce, localisé au centre-ville de Montréal.

145

2006, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil du trésor annoncent le début de la phase opérationnelle des projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires, CHU, à Montréal.

150

En bref, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le CHUM, est l'un des plus grands centres hospitaliers universitaires en Amérique du Nord. La mission universitaire s'exprime par une offre de soins et de services spécialisés et ultra spécialisés qu'on appelle de troisième et quatrième lignes, où l'on retrouve, par exemple, la transplantation, le centre des grands brûlés, le centre de réimplantation, la cardiologie tertiaire, l'hépatologie, la neurologie interventionnelle, etc., pour la clientèle montréalaise et l'ensemble du Québec.

155

La mission du CHUM comprend cinq volets:
les soins spécialisés et ultra spécialisés dans les 35 spécialités médicales.

160

L'enseignement dans le champ de la formation médicale et d'une quarantaine de professions de la santé. Le CHUM forme plus de 50 % des futurs médecins et professionnels au Québec et est reconnu comme le pôle principal du réseau de l'Université de Montréal en médecine adulte.

165

La recherche fondamentale et clinique avec son centre de recherche parmi les plus reconnus en importance au Canada, c'est 13 chaires de recherche avec l'Université de Montréal. 50 % des travaux de recherche au Québec sont réalisés au CHUM;

L'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé qui incluent l'ensemble des procédures médicales chirurgicales, les technologies et les médicaments, un futur prometteur pour la recherche médicale.

170

Au-delà de sa mission de soins, le CHUM s'est donné une responsabilité sociale: la promotion de la santé.

175

Le capital humain du CHUM représente la force vive de son développement comme pôle d'attraction et de convergence pour l'industrie du savoir en santé. La formation de la relève pour la profession médicale et les sciences de la santé requiert un rehaussement des installations du CHUM, espaces, équipements, technologies, pour dispenser un enseignement de qualité. Il en est de même pour la recherche pour favoriser l'attraction et la rétention de nouveaux chercheurs.

180

D'abord et avant tout, le patient. 350 000 visites ambulatoires, dont 65 000 à l'urgence, et 30 000 hospitalisations sont prévues au CHUM 2010.

185

Quelques chiffres. 60 % des usagers proviennent de l'île de Montréal, principalement des quartiers avoisinants. 40 % proviennent de l'extérieur de l'île, soit les couronnes nord et sud et d'autres régions. Ces patients s'y rendent principalement pour recevoir des soins ultra spécialisés.

190

Le CHUM est un acteur clé au sein du réseau universitaire intégré de santé, le RUIS, de l'Université de Montréal, et le CHUM et ses partenaires du RUIS ont la responsabilité de desservir près de la moitié de la population du Québec en matière de soins ultra spécialisés.

195

Dans l'esprit d'un équilibre fonctionnel social et environnemental pour les Montréalais et les Québécois, le CHUM au 1000, Saint-Denis propose 700 chambres individuelles pour favoriser la sécurité des soins, dont la prévention des infections; des équipements à la fin pointe de la technologie pour le diagnostic et le traitement du patient; un centre de recherche de calibre international; un centre d'apprentissage et de développement des aptitudes et habilités techniques de haut niveau, qui regroupe des installations technologiques qui favorisent un enseignement pratique à l'aide de patients virtuels, la communication et le travail à l'interdisciplinarité.

200

On peut dire que le projet de CHUM 2010 se compare aux hôpitaux les plus reconnus en Amérique du Nord, tels la Clinique Mayo, le Stanford University Medical Center et le North Western Memorial.

205

CHUM 2010 rassemble tous les atouts pour jouer son rôle international et représente un véritable creuset pour l'innovation et l'avancement de la science. Le centre de recherche constitue un moteur pour le développement vers de nouvelles approches et technologies

diagnostiques et thérapeutiques. Voilà une contribution significative pour les sciences de la vie à Montréal, sans compter que les travaux de nos chercheurs font figure de référence dans le monde.

210 Le CHUM est un projet structurant au centre-ville de Montréal qui générera des retombées significatives au cours du prochain siècle.

Je passe maintenant la parole à monsieur Villiard.

215 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Dès le départ, le CHUM au centre-ville a été préoccupé pour ses patients, son personnel, mais sa communauté aussi. Il a prôné la qualité de vie alentour du CHUM avec les acteurs, ceux qui y sont.

220 On retrouve le CHUM aux confins de différents quartiers qui sont bien connus, dont certains ont gagné des prix internationaux, le Quartier international naturellement, mais vous voyez aussi le Quartier latin, le Faubourg Saint-Laurent, le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, des destinations bien connues au centre-ville.

225 Alors, donc, par sa présence et la présence d'autres organismes de la santé, on a toujours pensé à un Quartier de la santé au centre-ville. Ça a toujours été notre vision afin de contribuer nous-mêmes par l'infrastructure qui y sera à améliorer le milieu de vie.

230 Nous avons donc établi, en 2004, ce qu'on a appelé, nous «la Charte de la santé pour le Quartier». On retrouve là-dedans douze grands principes. Je vais vous en citer quelques-uns, dont la mixité. Nous souhaitons un quartier où on retrouvera de la résidence, différents commerces dans le secteur, tous types de résidences, des hôtels, des restaurants.

235 On veut être un peu comme le North Western. Quand vous allez à Chicago, North Western qui est au centre-ville de Chicago, 30 % des repas servis à l'hôpital sont pour la communauté aux alentours de l'hôpital.

240 Donc, un hôpital perméable avec son quartier, pour nous, c'est important. Une transparence, on va le voir par la coursive tout autour du CHUM dans quelques acétates.

245 Finalement, bien, l'écologie. Je m'en voudrais de ne pas parler de développement durable. On va parler naturellement des toits verts. Mais ça va au-delà de ça, la qualité de vie est importante, la récupération des matériaux lors de la construction sera importante. Le transport en commun sera important. Donc, nous visons un environnement durable.

Vous le savez, il est au coeur de plusieurs autoroutes, donc la 40, la 720, la 15, la 25, Notre-Dame facilement accessible aussi par le pont Jacques-Cartier, la 138 de l'autre côté, et

250 facilement aussi accessible par différentes stations de métro que vous voyez apparaître à l'écran, soit Saint-Laurent. Il y a Berri-UQAM, la Champ-de-Mars et même un peu plus loin la Place-d'Armes.

255 Le site, par ses artères, est venu placer plusieurs éléments importants qu'on retrouve alentour du CHUM et particulièrement pour les accès routiers. Vous savez que bien des gens qui sont malades, comme le docteur Roy le mentionnait, qui souffrent de maladies qu'on dit tertiaires, quaternaires, viennent en automobile et, pour nous, c'était important de bien placer ces accès-là pour eux.

260 Donc, borné par le boulevard René-Lévesque au nord, Saint-Antoine au sud, il y a Viger qui sépare ces deux îlots, Saint-Denis et Sanguinet, toutes des artères très importantes à Montréal avec des grands débits.

265 Ce qui est arrivé, pour provenir, que vous veniez de l'est ou que vous veniez de l'ouest ou encore du nord par la rue Saint-Denis, vous tournez sur Viger et nous avons placé là la baie des ambulances ou la baie des urgences, sur laquelle nous recevons 65 000 visites par année, dont environ un peu plus de la moitié en ambulance.

270 Un peu plus au nord, sur Sanguinet, on a placé notre débarcadère de livraison, dont les camions rentreront directement dans le débarcadère pour ne pas nuire à la rue Sanguinet, mais aussi que la rentrée et la sortie du stationnement qui se situe un peu au nord De La Gauchetière, pour éviter que les gens aillent chercher les rues locales, Sainte-Élisabeth, etc., pour rentrer sur la 720.

275 Finalement, le débarcadère principal va se retrouver sur la rue Viger, au coin de Saint-Denis. Le débarcadère principal ne pouvait protéger, qui va nous permettre de rentrer directement sur le site. C'est dans ses axes principaux, qu'on verra dans quelques minutes, piétons. Mais aussi, on ne pouvait pas le placer ailleurs. Parce que sur René-Lévesque, je vous rappelle qu'il y a des autobus, une voie réservée aux autobus sur René-Lévesque. Donc, le débarcadère principal se retrouve sur Viger.

280 Finalement, un débarcadère d'appoint, le 1000, Saint-Denis, avec une entrée du stationnement, ce qu'on appelle en dépression, qui ne coupe pas le trottoir, pour faciliter le déambulation entre le CHUM et le trottoir.

285 Pour les gens qui viennent en métro, donc vous arrivez de Champ-de-Mars, vous pourrez avoir accès directement par le biais de l'édifice qu'on appelle présentement Vidéotron et vous rentrerez à l'intérieur de Viger dans l'axe principal, le mall qui se situe du nord vers le sud et qui fait toute une grande verrière qui orientera le patient. Le patient sera orienté aussi par la verrière est-ouest qui est sur De La Gauchetière, qui sera fermée à la circulation et qui est l'autre grand axe de repérage pour les patients.

290

295 Finalement, vous remarquerez aussi qu'on est à côté d'une piste cyclable. Donc, nous aurons environ un peu plus de 250 places de stationnement pour les cyclistes à l'intérieur du CHUM, accessibles par plusieurs coins.

Dr DENIS R. ROY :

Je demanderais au docteur Breton d'enchaîner pour la partie clinique.

300 **Dr GUY BRETON :**

Bonsoir. Si vous permettez, je vais me lever parce que l'angle de prise n'est pas très bon.

305 Écoutez, le CHUM a été conçu pour le patient, son bien-être, sa sécurité. Et dès le début des travaux, il y a six ans, vers la fin de l'année 2000, on a conçu l'hôpital en fonction des besoins du patient, le patient au centre et les autres clientèles, les étudiants.

310 Dans ce sens-là, quand on regarde le CHUM tel que nous le proposons avec le patient au centre, plutôt que d'avoir dessiné une boîte et d'essayer d'y mettre les patients et les étudiants et les autres usagers, on note plusieurs éléments. Le défi de base que nous avions était d'établir des liens fonctionnels entre les différentes composantes de façon optimale pour minimiser les transports que le patient aurait à faire dans cet hôpital-ci.

315 Alors, ici, vous avez la rue Viger, Sanguinet. René-Lévesque est de ce côté-ci et vous avez Saint-Denis de l'autre côté. C'est une vue donc de l'ouest vers l'est.

320 L'organisation fonctionnelle du CHUM, comme tout grand CHU, comporte plusieurs grandes composantes, plusieurs grandes unités qui ont des fonctionnalités distinctes mais qui sont en interrelation intime quotidienne. Le défi était de bien les placer pour que le patient s'y retrouve, pour que le fonctionnement se fasse de façon optimale.

325 Alors, ici, toujours avec le même angle de vue, de l'ouest vers l'est, vous avez le centre de recherche. Vous avez dans la bâtisse, actuellement Vidéo-tron, de l'ambulatorio léger. Sur le dessus, des centres d'enseignement, docteur Roy a mentionné un centre d'apprentissage par simulation. Le bloc de l'urgence, qui est donc au coin de Viger/Sanguinet, chapeauté du bloc technique. On retrouve dans ce bloc technique l'ensemble des activités chirurgicales, diagnostiques, d'imagerie, de laboratoire. Donc, vous avez là une densité de plateaux techniques rares. Il est assez inusité de retrouver en un aussi petit espace autant de hautes technologies.

330 Comme vous le savez, dans un CHU, c'est un élément clé, les plateaux techniques.

335 Vous avez au-dessus des plateaux techniques les unités, les chambres de soins intensifs. Vous avez les chambres régulières. Vous avez dans le vieux Saint-Luc des chambres aussi régulières. Vous avez sur René-Lévesque le bâtiment administratif et une composante de recherche toute récente qui vient d'être faite.

340 Les soins sont centrés sur le patient. Ce que l'on a voulu, ce que l'on a désigné, c'est un hôpital où les activités gravitent autour du patient et non pas un patient qui gravite, qui se promène de dédale en dédale, d'une bâtisse à une autre, d'un corridor à un autre corridor. Pour illustrer cela, on a choisi deux histoires de cas, deux cas dans les créneaux typiques du CHUM.

345 Prenons un exemple. Monsieur, vous êtes dans votre bureau au centre-ville, vous avez un mal de tête carabiné. Vous perdez connaissance, on vous amène à l'urgence. On vous amène donc par l'entrée qui se trouve sur Viger. Vous avez là un médecin qui vous examine. Vous avez des infirmières qui vous stabilisent.

350 On fait les analyses sanguines, on vous fait un scanner et on réalise qu'il y a une hémorragie cérébrale. C'est un problème neurologique sérieux. Le diagnostic est posé. Tout de suite, il y a une intervention à faire. On vous monte directement par ascenseur dédié sur le bloc subadjacent. Vous allez au bloc opératoire. Au bloc opératoire, on intervient, on décomprime.

355 Le neuro-chirurgien se demande s'il n'y a pas une partie des tissus qui sont cancéreux. Il se demande: «Est-ce que c'est de la nécrose? Du cancer?» Alors, on envoie tout de suite module adjacent, laboratoire, pour analyse.

360 Heureusement pour vous, vous avez fait un petit saignement sans tumeur cérébrale. On peut donc rapidement retourner l'information et le patient peut avoir son évacuation. On met en place un drain, et lequel drain, quand vous reviendrez pour une chirurgie mineure d'un jour, va pouvoir être enlevé en chirurgie d'un jour, qui est adjacente au bloc opératoire. Et quand vous serez suivi plus tard, pour être sûr qu'il n'y a pas de séquelles, en médecine de jour, vous serez encore là.

365 Donc, vous voyez, il y a un environnement très compact où le patient est vu, reçu, stabilisé, diagnostiqué, traité, biopsie passée en pathologie. Et les autres interventions du suivi après ce premier épisode-là se font toutes dans le même environnement.

370 Si jamais ça avait mal été, qu'il avait fallu vous hospitaliser aux unités de soins critiques, vous auriez pu en lien direct encore à l'étage au-dessus monter aux unités de soins intensifs. Et encore là, vous êtes en lien direct avec le bloc opératoire et tout ce qui est requis pour un patient dans la situation que je décris.

Prenons un autre exemple d'une situation qui s'inscrit dans les créneaux du CHUM. Prenons madame. Vous êtes dans votre douche. Vous vous demandez si vous n'avez pas une

375 bosse au sein. Bien, vous venez au centre d'oncologie intégré du CHUM. Le CHUM a un centre
intégré où on retrouve des activités d'accueil, de consultation, de diagnostic, d'imagerie et de
traitement. Donc, vous avez là, à la clinique d'oncologie et au centre intégré du cancer du sein,
tout le «work-up» requis.

380 Heureusement, on prend ça très tôt, les biopsies nous indiquent qu'il s'agit tout
simplement, par des examens complémentaires, d'une lésion toute petite, dysplasique,
localisée, sans trop de problème. Donc, les examens nous disent qu'il n'y a pas trop de
dommages, on n'a pas trop à s'inquiéter.

385 On continue le bilan. Et pour ça, on vous fait voir en radio-oncologie, tout de suite vous
inscrire sur les listes pour que vous puissiez avoir votre traitement non invasif de radiothérapie.
Cela se fait donc toujours dans le même module, avec très peu...

390 Vous voyez les lignes bleues indiquant les parcours des patients. Vous voyez les liens qui
sont très, très étroits et qui permettent aux patients de ne pas être égarés. Surtout dans une
situation comme celle que je décris, les patients qui sont soit vieux, soit handicapés, soit
paniqués, c'est tout à l'avantage que les fonctions soient autour et faciles d'accès.

395 Après cela, on complète le bilan en médecine nucléaire, qui est adjacent à la radiologie,
à l'imagerie. Vous avez donc en quelques paliers, en quelques modules adjacents, l'ensemble du
bilan qui nous permet d'amener la patiente en bas dans le bunker où se retrouvent les
accélérateurs bien creusés dans le roc, où on a donc les douze appareils de radiothérapie et de
curiethérapie, qui sont en lien direct par ascenseur dédié avec l'espace de consultation de radio-
oncologie. On est ici tout près de l'entrée principale de l'hôpital.

400 Donc, en termes de dignité et d'éléments privés pour les patients, on a donc ici un
minimum de circulation à l'intérieur. Les patients qui sont malades, affaiblis n'apprécient pas
particulièrement être en croisement avec des clientèles qui sont plus alertes, disons. Donc, on
obtient ici cet élément de sécurité et de dignité qui est préservé.

405 Donc, ces deux cas, j'aurais pu vous en faire plusieurs autres, illustrent que dans un très
petit espace, on a compacté l'ensemble des activités des plateaux techniques, de l'urgence, de
l'ambulatoire, des unités de soins critiques, des chambres régulières, le tout donc sur une
emprise au sol d'à peu près 10 000 mètres carrés, ce qui est trois à quatre fois moins que ce que
410 nous avons prévu comme emprise au sol lorsque nous étions au 6000, Saint-Denis il y a
quelques années.

415 6000, Saint-Denis avait une emprise au sol beaucoup plus grande. On a donc dû pour
des raisons évidentes compacter et faire ce module très, très, très à l'étroit.

Dr DENIS R. ROY :

Alors, je demanderais à monsieur Villiard de reprendre la discussion pour l'aspect plus urbanistique du projet.

420

M. SYLVAIN VILLIARD :

Le CHUM, c'est le patrimoine de demain. Donc, on construit aujourd'hui pour les besoins actuels, mais on doit mettre de la flexibilité pour les générations futures.

425

Le CHUM, vous le savez, quand on s'installe, on s'installe pour longtemps. On est à l'Hôtel-Dieu depuis 150 ans, 125 ans à l'hôpital Notre-Dame et plus de 75 ans à l'hôpital Saint-Luc. Alors, une fois qu'on s'installe, on ne change pas beaucoup. On est le patrimoine de demain.

430

En termes de hauteur, le CHUM est en équilibre avec son quartier. Vous le voyez sur l'acétate où est-ce qu'on est bien situé par rapport à la Place Dupuis, éventuellement on va voir l'îlot Voyageur, ceux de la Grande Bibliothèque aux alentours. Donc, en termes de hauteur, on s'intègre bien dans la ville.

435

On est en respect du quartier. On a mis les plus grandes hauteurs, soit une quinzaine d'étages, en plein centre. Pourquoi? Principalement pour faire de l'ombre sur nous et non pas sur le quartier avoisinant, les résidences. Donc, on les a mis sur Sanguinet.

440

Sur Saint-Denis, on respecte le barème qu'on retrouve sur Saint-Denis en termes de hauteur. Et les hauteurs les plus basses se retrouveront sur Sainte-Élisabeth en respect du quartier qu'on retrouve de ce côté-là.

445

Donc, le CHUM conserve 80 % des bâtiments existants. Alors, vous voyez sur l'acétate, à votre droite, le CHUM, actuellement l'hôpital Saint-Luc, cette brique jaune que l'on retrouve et qui n'est pas sans faire un rappel de notre affiliation à l'Université de Montréal, mais aussi en termes de hauteur, l'hôpital Saint-Luc et l'édifice Vidéotron.

450

Nous allons compléter ça par un basilaire qui fera le tour complet de l'hôpital, qui surmontera une coursive de verre qui permettra la perméabilité. Il ne faut pas oublier qu'il y a au-dessus de 350 000 visites qui viennent chez nous. Dans son pic, il y a 1 826, de mémoire, étudiants qui passent au CHUM par jour. Donc, cette perméabilité-là avec le quartier, pour nous, nous apparaissait important.

455

Finalement, on va rehausser le tout de tours de verre, ce qui va permettre l'ensoleillement, un milieu de guérison pour les patients qui sont là, mais aussi un milieu adéquat pour nos chercheurs, pour les inspirer à trouver ces propriétés intellectuelles si désirées

de tous.

460 C'est un héritage aussi pour demain. On l'a répété à quelques reprises, le CHUM est conscient de la valeur historique qu'on accorde à la rue Saint-Denis.

465 Vous voyez donc sur cette acétate-là qu'on va conserver une certaine cadence. Vous la voyez par votre droite, où est-ce qu'on retrouve le mur de pierre, quand vous vous promenez, de pierre et de brique, au coin de Saint-Denis et De La Gauchetière, si je me souviens bien. Et on conserve tout l'hôpital Saint-Luc qui date quand même des années 30. Il y aura une cadence qui sera suivie sur la rue Saint-Denis.

470 Sur la prochaine acétate, vous voyez le mall principal. Vous regardez vers la rue René-Lévesque. Vous débarquez au débarcadère de la rue Viger. Vous êtes dans le mall principal, vous regardez vers René. À votre gauche, vous voyez ce mur de pierre, qui n'est pas sans rappeler les pierres qu'on retrouve sur la rue Saint-Denis, avec certains des linteaux qu'on retrouve aussi sur la rue Saint-Denis, ces fenêtres qui donnent le caractère à la rue Saint-Denis. Vous voyez aussi apparaître à votre droite les contreforts de l'église.

475 La prochaine acétate va vous montrer nos intentions, qui vont être confirmées par les études à suivre, de conserver certains éléments du bâti, dont les contreforts de l'église.

480 Il faut se rappeler que l'église, qui a été construite en 1865, a passé au feu en 1922, et qu'est-ce qu'il restait en 1922, c'était ces contreforts-là. Donc le rappel historique ici.

485 Ainsi que la Maison Garth. Garth était un des principaux marguilliers de cette église-là pendant plus de quinze ans. Donc, on retrouve le mur latéral avec le «bow-window» que vous retrouvez sur la Maison Garth. C'est comme ça que nous désirons faire ce rappel de la rue Saint-Denis.

Dr DENIS R. ROY :

490 Alors, madame la présidente, le projet du CHUM 2010 représente une forme concrète d'investissement pour les générations futures. Il contribue aux soins, à l'éducation, à la création et à l'innovation dans notre société en proposant un avenir prometteur allégué.

495 De nouvelles organisations et institutions, qu'elles soient culturelles, scientifiques ou économiques, naîtront dans la foulée de ce développement qui permettra à Montréal, au Québec et au Canada d'offrir une incontestable plate-forme de haut savoir.

La proximité de partenaires tels le Palais des Congrès de Montréal représente un atout significatif pour l'attraction de grands congrès en science de la santé à Montréal et la collaboration active de médecins, de professionnels et de chercheurs du CHUM.

500

Le CHUM représentera le moteur économique et scientifique du Technopôle Ville-Marie par son actif en matière d'innovation, de partenariat et d'essaimage de la recherche. Par son important bassin de patients et de cliniciens, il constitue un facteur majeur pour l'accroissement des projets de recherche.

505

Aussi, le CHUM demeure à l'affût des cerveaux et des capitaux pour maintenir sa position dans la domaine de la recherche au plan mondial. Selon Montréal in-vivo, il pourrait se créer 30 000 emplois au cours des prochaines années dans l'industrie de la santé à Montréal, et le CHUM compte y participer activement.

510

La réalisation de ce centre hospitalier universitaire d'envergure internationale est un véritable projet de société. Il constitue une richesse inestimable pour les Québécois de toutes générations. Le CHUM 2010, c'est l'hôpital de demain qui se construit aujourd'hui. Le CHUM 2010, c'est un projet d'avenir visionnaire pour la société toute entière et surtout pour le patient, le centre de nos préoccupations.

515

Je vous remercie de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

520

Merci, docteur Roy. Maintenant, je vais demander à monsieur Pierre Sainte-Marie qui est directeur, je vous le rappelle, de l'urbanisme à l'arrondissement Ville-Marie, de nous présenter son équipe et de nous faire la présentation du projet de règlement.

525

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Merci, madame Roy. J'aimerais vous présenter d'abord Sylvie Champagne qui est conseillère en aménagement, responsable du dossier. On est accompagnés ce soir aussi de plusieurs collègues de l'arrondissement et de différents services municipaux.

530

Le projet du CHUM est un projet extrêmement structurant pour le centre-ville de Montréal par son ampleur et par ses fonctions. Il répond à plusieurs objectifs compris dans le Plan d'urbanisme qui a été adopté par la Ville en novembre 2004. En particulier, évidemment, il vient confirmer le rôle du centre-ville à titre de coeur institutionnel de Montréal. Il vient également combler des terrains qui sont présentement vacants et, tout ça à proximité du métro, le secteur évidemment, le site étant extrêmement bien desservi par le transport collectif.

535

Par contre, évidemment, un tel projet est un projet d'exception qui ne peut pas être prévu dans un cadre réglementaire préfabriqué et nécessairement le projet nécessitera des ajustements au Plan d'urbanisme et une réglementation de zonage particulière, ce que nous allons vous présenter à l'instant.

540

545 Le projet, bien sûr, est soumis à cette procédure en vertu de l'article 89 de la charte. C'est une procédure qui est donc prévue par le gouvernement dans la loi constituant la Ville de Montréal pour traiter des projets d'exception comme le projet du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Sur ce, je passe la parole à ma collègue Sylvie Champagne.

550 **Mme SYLVIE CHAMPAGNE :**

555 Bonsoir. Le cheminement ce soir de la présentation visera deux choses: le cheminement de la demande et finalement une présentation de l'ensemble des deux projets de règlement, c'est-à-dire un règlement en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal et un règlement précisant les modifications au Plan d'urbanisme.

560 Le cheminement de la demande de l'article 89, c'est le conseil de la Ville qui peut par règlement permettre, malgré tous règlements adoptés par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif entre autres à un hôpital et aux secteurs qui y sont affiliés, tel un centre de recherche.

565 Le cheminement de la demande. En vertu de l'article 89.1 de la charte, la demande du CHUM a été déposée auprès de l'arrondissement en mars 2006. Il a par la suite fait l'objet d'une évaluation par différents comités aviseurs entre le 24 mai et le 5 septembre. Finalement, il a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme, il a été présenté par la suite au Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, et également au Conseil du patrimoine de Montréal.

570 C'est à la suite de cela et à la suite de la négociation intense que l'arrondissement et les services municipaux ont fait avec le CHUM que deux projets de règlement ont été adoptés par le conseil d'arrondissement et qui ont été transmis au Conseil municipal.

575 C'est le 25 septembre 2006 que le Conseil municipal de la Ville de Montréal a transmis un mandat à l'Office de consultation publique de Montréal de procéder à la consultation, c'est pourquoi nous sommes ici ce soir, processus de consultation qui se déroulera entre ce soir et probablement le 13 décembre.

580 Par la suite, il y aura dépôt du rapport de l'Office et adoption en deuxième lecture, au courant de l'année 2007, du projet du règlement révisé. Et par la suite, il y aura émission des permis et analyse des différentes demandes de permis par l'arrondissement de Ville-Marie.

Le porteur du dossier a été l'arrondissement Ville-Marie. Il a été étroitement épaulé par des services qui étaient concernés, c'est-à-dire la Direction de l'ingénierie de la voirie, la Direction du transport des grands projets, la mise en valeur du territoire et du patrimoine, et également la Direction du contentieux; les comités aviseurs tels qu'on les retrouvait

585 précédemment mentionnés, Comité consultatif d'urbanisme auquel nous allons référer comme
CCU, Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme, CAU, et Conseil du patrimoine de Montréal,
CPM.

590 Les objectifs visés du projet de règlement en vertu de l'article 89 de la charte sont de deux
niveaux. Premièrement, un des objectifs visés était l'intégration urbaine du projet à son milieu
d'insertion. Et un deuxième objet visé était l'intégration de bâtiments et de parties de bâtiments
d'intérêt patrimonial.

595 Les avis des services municipaux concernés des comités aviseurs se résument en quatre
points principaux. L'ajustement des paramètres au Plan d'urbanisme ont été jugés appropriés.

600 Au niveau de l'architecture, il y a eu surtout des avis à l'effet de mettre en valeur le
caractère animé de la rue Saint-Denis et favoriser une intégration harmonieuse au cadre bâti
environnant.

605 Au niveau du patrimoine, il y a eu de préciser les éléments patrimoniaux à préserver et à
mettre en valeur.

610 Au niveau de la circulation, il y a eu différentes préoccupations qui ont été émises,
notamment à toute la question de la sécurité et de l'aménagement de l'accès au stationnement
souterrain de la rue Saint-Denis, à la sécurité des piétons au débarcadère qui est localisé au coin
de la rue Saint-Denis et de la rue Viger, et à toute la question des tunnels piétonniers entre le
CHUM et la station de métro Champ-de-Mars.

615 Le projet de règlement en vertu de l'article 89 de la charte propose différentes
modifications à la réglementation. Dans un premier temps, on propose...

620 Ici, on voit le boulevard René-Lévesque, pour vous situer, la rue Saint-Denis, la rue
Saint-Antoine, la rue Sanguinet, De La Gauchetière et Sainte-Élisabeth, puis la rue De La
Gauchetière ici et l'avenue Viger.

625 Ainsi, le projet de règlement vise à étendre l'usage hôpital, centre de recherche et
commerces d'appoint sur l'ensemble des îlots; vise, dans un deuxième temps, à autoriser une
hauteur maximale de 60 mètres sur l'îlot A et une hauteur de 80 mètres sur les îlots B, D et E.

La densité maximale pour l'îlot A est de 6; la densité maximale pour les îlots B et E est de
7; et la densité maximale pour l'îlot D est de 9, là où on retrouve les quatre tours d'hospitalisation.

625 On peut voir ici la façade du projet sur le boulevard René-Lévesque. Les retraits
d'alignement de construction, l'implantation au sol, la volumétrie et la hauteur des bâtiments

doivent être conformes au plan illustré et joints au projet de règlement.

En ce qui concerne ici la rue Sanguinet, les alignements de construction, l'implantation au sol, la hauteur et la volumétrie des bâtiments doivent être conformes au plan illustré.

630

Nous voyons ici tout simplement, on voit l'élévation du côté de la rue Sanguinet vers l'est, du côté de la rue Sainte-Élisabeth vers l'est, ensuite du côté de la rue Sainte-Élisabeth vers l'ouest. Nous voyons en bas l'élévation sur la rue Viger vers le sud et l'avenue Viger vers le sud, et finalement la rue Saint-Antoine vers le nord.

635

Les retraits d'alignement de construction, l'implantation au sol doivent être conformes sur l'avenue Viger que l'on voit ici vers le nord.

Les retraits d'alignement de construction et l'implantation au sol doivent être conformes au plan illustré sur la rue Saint-Denis.

640

Le projet de règlement fixe également une variable importante, c'est-à-dire l'entrée principale du CHUM qui se trouve dans l'axe de la rue De La Gauchetière, et l'entrée au centre de recherche tel qu'illustré.

645

De plus, le projet de règlement fixe les accès au stationnement, débarcadère de marchandises et entrée d'urgence dans l'axe de la rue Sanguinet.

Le nombre et la localisation des accès véhiculaires exigés sont précisés par le projet de règlement. De plus, le projet de règlement précise que 1 134 unités sont autorisées pour l'ensemble du site, comprenant le centre de recherche, alors que de plein droit, on pourrait avoir 1 773 unités d'autorisées.

650

De plus, un nombre minimal d'unités de stationnement en vélo est exigé à 250.

655

Le projet de règlement présente également les démolitions conditionnelles au dépôt d'une demande de permis de construction. Tel qu'on peut le voir par l'identification à l'aide de numéros, la démolition partielle des pavillons Édouard-Asselin, partie arrière de l'hôpital Saint-Luc, le pavillon Roland-Bock et également le 333, Saint-Antoine sont autorisées, la démolition de la buanderie et de la chaufferie, et de plus la démolition du 333, Saint-Antoine au numéro 12, et du 356, avenue De La Gauchetière.

660

Afin d'analyser une demande de permis de démolition pour l'ensemble de ces projets, une étude de potentiel archéologique doit être déposée, un devis technique précisant les mesures prises pour la fouille, s'il y a un intérêt archéologique de perçu, un plan d'aménagement paysager et l'avis du CCU, du CAU et du Conseil du patrimoine de Montréal sont exigés.

665

670 En ce qui concerne les démolitions de l'église Saint-Sauveur, de la Maison Garth et des
maisons en rangée situées sur la rue Saint-Denis, une condition est inscrite: que ces bâtiments
ou des parties de ceux-ci soient intégrés aux constructions projetées par l'effet combiné de la
conservation d'éléments bâtis et du rappel de la présence de ces bâtiments en ces lieux.

675 On voit ici des photos de l'église Saint-Sauveur, des photos de la Maison Garth et
également des photos des maisons en rangée situées sur la rue Saint-Denis.

680 La démolition est autorisée aux conditions suivantes, c'est-à-dire que les bâtiments et les
parties de bâtiments doivent être conservés. Et également, on exige une étude d'intégration des
éléments retenus; de plans illustrant les éléments intégrés aux constructions projetées; un devis
technique qui assure la protection et la conservation des éléments jusqu'à la fin de la durée des
travaux; une demande de permis de construction; une analyse de la demande de permis de
construction en fonction des critères du règlement; et un avis du CCU, du CAU et du Conseil du
patrimoine.

685 Normalement un règlement, une fois adopté en deuxième lecture au Conseil municipal,
ne nécessite que, lorsqu'on a une demande de permis, que l'avis du CCU. Toutefois, compte
tenu du caractère important de ce projet et de son impact, notamment en ce qui concerne toute la
question patrimoniale, les avis du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité d'architecture et
d'urbanisme ont été inclus comme conditions pour l'émission d'un permis de construction.

690 Au niveau du patrimoine sur la rue Saint-Denis, l'avenue Viger Est, l'implantation, la
volumétrie et le traitement des façades doivent contribuer à la mise en valeur des éléments du
patrimoine bâti qui sont conservés ou qui font l'objet d'un rappel. C'est des critères qui seront pris
en compte lors de l'analyse d'une demande de permis.

695 L'intégration de bâtiments ou de parties de bâtiments sur la rue Saint-Denis doit être
constituée d'éléments bâtis significatifs pour la conservation du paysage architectural de la rue
Saint-Denis, les abords du square Viger et de la place Chénier. Le rappel de la présence de ces
bâtiments doit mettre en évidence leur caractère culturel et historique. Le traitement architectural
doit assurer l'intégration harmonieuse de l'ensemble au cadre bâti du milieu d'insertion.

700 Finalement en termes d'intégration urbaine dans l'axe de la rue De La Gauchetière, la
composition des façades du bâtiment doit favoriser la légèreté et la transparence de manière à
mettre en valeur les perspectives visuelles sur cet axe. Et dans le cadre de la place Chénier, le
traitement architectural des bâtiments ceinturant la place Chénier doit contribuer à l'encadrement
705 de cet espace public et du square Viger.

Au niveau de l'intégration urbaine, l'accessibilité aux commerces sur la rue Saint-Denis est
prévue, de même que l'intégration des enseignes.

710 Au niveau de l'aménagement paysager et des toits verts, la conception des bâtiments doit favoriser l'aménagement paysager de toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents extérieurs et doit privilégier les éléments végétaux.

715 Au niveau du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, il s'agit plus précisément d'étendre l'affectation grand équipement institutionnel sur l'ensemble du site, d'augmenter la densité de 6 à 9 sur les îlots B, D et E et également de prévoir une hauteur maximale de 80 mètres sur les îlots B, D et E.

720 **M. PIERRE SAINTE-MARIE :**

 Ça complète notre présentation, madame Roy. Il nous fera plaisir de répondre aux questions.

725 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, merci beaucoup monsieur Sainte-Marie, madame Champagne.

730 Alors, comme je vous le disais tout à l'heure, si vous le voulez bien, on va prendre une pause. Et ceux et celles qui aimeraient poser des questions, vous devriez vous inscrire à la table à l'entrée et je vous appellerai selon l'ordre d'inscription après notre quinze minutes de pause. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

735 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LA PRÉSIDENTE :

740 Monsieur Janin April, s'il vous plaît. Voulez-vous vous asseoir, monsieur April. Alors, bonsoir, monsieur April. Vous pouvez poser deux questions. Allez-y avec la première.

M. JANIN APRIL :

745 J'en ai une.

LA PRÉSIDENTE :

 D'accord, on vous écoute.

750 **M. JANIN APRIL :**

 Cet après-midi, entre 3 h et 5 h, je suis passé dans...

LA PRÉSIDENTE :

755 Tirez le micro vers vous parce qu'on a de la difficulté à vous entendre.

M. JANIN APRIL :

760 C'est mieux comme ça?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

765 **M. JANIN APRIL :**

770 Merci. Cet après-midi même, entre 3 h et 5 h de l'après-midi, j'ai marché dans le quadrilatère au complet. Aujourd'hui, j'ai vu les problèmes que ça présente là au point de vue des odeurs, de la circulation et toutes ces choses-là, pour des personnes qui sont dans l'état des maladies dont on a parlé tout à l'heure. Je dis ça.

775 Ma question aujourd'hui, parce que je suis passé au Complexe Desjardins par pur hasard cet après-midi, puis j'ai vu qu'il y avait ça, la question que je me suis posé... puis après ça, je suis allé au bureau de l'arrondissement sur la rue de Maisonneuve. J'ai consulté les plans. Puis la partie qu'on appelle D...

LA PRÉSIDENTE :

780 L'îlot D.

M. JANIN APRIL :

Oui. L'îlot D, ça, ça se trouve à être les endroits où sont...

785 **LA PRÉSIDENTE :**

Attendez un petit peu, monsieur April. Docteur Roy, est-ce qu'on peut faire apparaître à l'écran une carte où on va voir les îlots.

790 **M. JANIN APRIL :**

L'îlot D, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

795

C'est le coeur.

M. JANIN APRIL :

800

... l'endroit où sont les lits pour ceux qui sont malades, qui est le but de toute l'opération, à ce qu'on a dit tout à l'heure. Là, ça va avoir à peu près jusqu'à 15 étages.

805

Il y a l'air qui arrive d'en bas, que j'ai décrit quand j'ai fait le tour à pied. Là, je vois pas de prise d'air dans les côtés dans le building, ça fait que ou bien ça vient d'en haut ou bien ça vient d'en bas, je le sais pas. Puis ensuite, les gens qui sont là, ils sont malades, ils sont contaminés. On voit dans d'autres hôpitaux qu'il y a au Québec toutes sortes de problèmes de contamination qui sont à peu près insolubles.

810

Ensuite, ça, cet hôpital-là est supposé nous aider pour les cinquante prochaines années. Ça fait qu'on est bien mieux de pas se tromper, surtout que... je parle à partir d'éléments qu'on a donnés tout à l'heure. Je ne reviens pas à ça, mais là on se trouve à concentrer ou augmenter la densité. Ça, c'est des affaires d'urbanisme, la densité qui devient extrême. Ça veut dire qu'il y a un malade en haut de l'autre, en haut de l'autre, puis l'air d'un s'en va à l'autre. Je ne sais pas où est-ce qu'il se promène l'air là-dedans.

815

LA PRÉSIDENTE :

Vous, vous avez peur qu'il y ait une contamination de l'air à l'extérieur?

820

M. JANIN APRIL :

Non. Bien, ma question, elle ne semble pas bien formulée. Ce que j'ai vu, on avait des problèmes d'approvisionnement d'air à cause de l'endroit où c'est.

825

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

830

M. JANIN APRIL :

Ceux qui sont en... les piétons puis la place pour 250 bicyclettes, je ne sais pas à quoi ça va servir, parce que tu ne peux pas te promener là en bicyclette, en aucune façon. Là, je vous dis ça parce que les gens passent vite. Puis j'ai vu que les gens qui passaient sur les rues avoisinantes, car c'est tout dans le même sens le trafic là, ça a l'air très bien de gens qui savent très bien où est-ce qu'ils s'en vont. Ça fait que mets-toi pas dans leur chemin, ils s'en vont par là.

835

Puis les gens qui vont aller à l'hôpital, j'espère que c'est le moins souvent possible, ils ne sauront pas trop eux autres où est-ce qu'ils vont aller. Ça fait qu'ils vont regarder en haut. En tout cas...

840

LA PRÉSIDENTE :

Il y a beaucoup de choses dans votre question.

845

M. JANIN APRIL :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

850

On va séparer les choses. Quand vous me parlez d'air ou de pollution de l'air, est-ce que vous êtes inquiet plutôt pour les malades ou si vous êtes inquiet pour les gens du quartier?

M. JANIN APRIL :

855

En particulier les gens qui sont malades.

LA PRÉSIDENTE :

860

Alors, est-ce que je vous comprends bien en disant que vous trouvez que l'air est déjà d'une certaine qualité qui n'est pas nécessairement la meilleure à Montréal?

M. JANIN APRIL :

865

Bien, en partant...

LA PRÉSIDENTE :

870

Et puis là, vous avez l'impression qu'il n'y a pas de circulation d'air ou quelque chose du genre?

M. JANIN APRIL :

875

Tout ça ensemble. Autrement dit... non. L'air, en partant, quand j'ai marché à pied en faisant le tour du fameux building ou de l'ensemble du building, j'ai fait tout le tour, l'air ambiant est d'une qualité douteuse.

LA PRÉSIDENTE :

880 «L'air ambiant», vous voulez dire à l'extérieur.

M. JANIN APRIL :

885 Bien, où je marchais sur le trottoir.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et puis?

890 **M. JANIN APRIL :**

Ça fait que là, ça, c'est un premier point de vue. Ensuite, il fallait faire très attention, quand on traversait n'importe quelle de ces rues-là. N'importe laquelle, elles sont très dangereuses.

895

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous trouvez qu'il y a beaucoup de circulation et que c'est dangereux pour un piéton. Puis s'il y en a encore plus, ça va être encore plus dangereux.

900

M. JANIN APRIL :

905 Pas seulement ça. C'est que si les personnes marchent au quart de la vitesse que, moi, je marche, c'est sûr qu'ils vont se faire passer dessus. C'est sûr. Puis vous ne pourrez pas arrêter le flot d'autos qui s'en viennent à toute vitesse.

Il y a l'autoroute là-bas, l'autoroute Ville-Marie. Quand j'ai vu dire «passage interdit», c'était marqué ça pour les autres autos. Là, moi, je suis un piéton, il ne fallait pas être là. J'étais sur le trottoir.

910

LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez, on va essayer d'aller chercher une réponse.

915 Docteur Roy, qu'est-ce qui vous permet de croire que, avec l'arrivée supplémentaire de véhicules automobiles, ça va être possible d'assurer une circulation piétonnière sécuritaire pour les gens du quartier et aussi pour les usagers de l'hôpital, éventuellement les gens malades qui se rendent à l'hôpital, compte tenu que c'est déjà un secteur où il y a beaucoup de circulation?

920 Est-ce que je vous traduis assez bien?

M. JANIN APRIL :

925 Ça résume très bien ce que j'essayais de dire, mais ce n'était pas ma question principale.

LA PRÉSIDENTE :

930 Est-ce qu'on peut poser celle-là? Est-ce que celle-là, vous l'aviez comme question? Oui?
Non?

M. JANIN APRIL :

935 Comme on dit, il faut parler de l'hôpital. Il faut quand même s'y rendre. Ça fait que ça, c'est comment s'y rendre, la partie dont vous parlez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

940 **M. JANIN APRIL :**

Ensuite, moi, je pense...

LA PRÉSIDENTE :

945 Est-ce qu'on peut aller chercher une réponse là-dessus?

M. JANIN APRIL :

950 Oui. Sur ça, ça serait déjà...

LA PRÉSIDENTE :

Ça serait déjà un point de départ. Docteur Roy.

955 **Dr DENIS R. ROY :**

Madame la présidente, je n'ai pas tout à fait compris, moi, la question.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

Pardon?

Dr DENIS R. ROY :

965 La question est quoi exactement?

LA PRÉSIDENTE :

970 La question, c'est comment vous pensez qu'il va être possible d'assurer la sécurité de piétons, d'usagers de l'hôpital, qui sont des gens malades mais qui viennent à l'hôpital à pied, compte tenu qu'il y a déjà un flot de circulation qui est important dans ce quadrilatère-là et qu'il va y en avoir encore plus.

Dr DENIS R. ROY :

975 Alors, madame la présidente, je vais passer le micro à monsieur Villiard qui regarde ça depuis plusieurs années.

LA PRÉSIDENTE :

980 D'accord.

M. SYLVAIN VILLIARD :

985 Madame la présidente, il est clair qu'au niveau des débarcadères, comme je les ai identifiés, ils sont directement près du CHUM. Donc, quand vous débarquez sur l'avenue Viger, vous ne croisez pas le trafic, etc., vous rentrez directement dans le CHUM. La même chose pour le 1000, Saint-Denis.

990 En ce qui concerne les piétons présentement, et monsieur fait référence au coin Viger et Sanguinet, donc Viger et Sanguinet où est-ce qu'il y a la sortie de l'autoroute Ville-Marie, où est-ce qu'il y a le passage interdit que vous mentionniez, c'est clair que présentement c'est une intersection à risque, mais nous allons faire sous la rue un passage piétonnier pour avoir accès directement à nos installations à partir du Champ-de-Mars. Donc éliminant, pour tous ceux qui
995 vont prendre ce passage piétonnier là sous la rue, d'avoir à traverser la rue Viger ou encore Sanguinet.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur April?

M. JANIN APRIL :

1005 Je suis obligé de dire oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, revenez à votre question principale.

1010 **M. JANIN APRIL :**

Regardez bien, c'est très facile quand on sait où on s'en va. Mais imaginez-vous même un automobiliste qui ne sait pas vraiment où il s'en va, qui se promène là-dedans, une gang d'autos qui savent où ils s'en vont. C'est ça que j'essaie de dire dans mon préambule.

1015

LA PRÉSIDENTE :

Alors, quand vous me parlez de votre automobiliste, est-ce que c'est quelqu'un qui veut aller au CHUM?

1020

M. JANIN APRIL :

Quelqu'un qui reste à Saint-Jérôme, supposons, puis qui vient dans le ultra hôpital à Montréal, qui est celui-là, puis qui ne connaît pas la rue Sanguinet, qui ne sait pas quel bord c'est sens unique, il s'en va là-dedans puis il veut aller se stationner, tiens.

1025

LA PRÉSIDENTE :

Ça, ça va, c'est clair. Ensuite, qu'est-ce que vous voulez poser comme question?

1030

M. JANIN APRIL :

Bien, c'est parce que pour quelqu'un qui n'est pas familier avec tout. Monsieur ici, lui, ça fait des années qu'il l'utilise. Il sait c'est quoi le bon chemin prendre puis où ne pas être quand, puis en tout cas tout ça. Il sait tout ça, là. Mais les autres qui vont aller à l'hôpital, ils ne le sauront pas ça. C'est ça que je veux dire.

1035

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous pensez qu'ils vont avoir de la difficulté à avoir accès?

1040

M. JANIN APRIL :

Non, ça va être dangereux.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Ça va être dangereux.

1050 **M. JANIN APRIL :**

C'est ça que j'ai dit.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

Pourquoi vous pensez que ça va être dangereux?

1060 **M. JANIN APRIL :**

Bien, parce que tu ne peux pas... parce que les flots de circulation quand, la lumière, elle passe de rouge à verte, en tout cas, ça dépend comment qu'on...

1065 Là, il y a une série d'autos en enfilade qui s'en vont, je donne un exemple, du sud vers le nord. Quelqu'un qui ne sait pas où est-ce qu'il s'en va, il ne peut pas s'intégrer à ça. Il ne peut pas passer. Il ne peut pas rien faire. Il ne peut pas regarder où ce qu'il est le stationnement de cet hôpital. Il ne peut pas rien faire. Il est à la fin de l'autoroute.

1070 Ça, c'est juste une chose que j'ai notée. Ce n'est pas ma question principale, mais c'est une chose que j'ai notée en marchant personnellement dans tout le quadrilatère qu'on a là, tout le grand grand quadrilatère, qui comprend toutes ces bâtisses-là.

LA PRÉSIDENTE :

1075 D'accord. On va y revenir sur la question de la circulation, monsieur April. Mais vous avez une question principale?

M. JANIN APRIL :

1080 Ma question principale...

LA PRÉSIDENTE :

C'est quoi votre question principale?

1085 **M. JANIN APRIL :**

1090 ... c'est, à partir de ça, c'est une question que je m'étais demandé au début de l'après-midi, dans tout cet environnement-là d'air, des camions qui se promènent, en tout cas, etc., quel type d'air les gens qui vont être patients dans cet hôpital-là vont respirer, premièrement? Il va falloir qu'il vienne de quelque part le bon air. Il faut qu'il vienne de quelque part.

1095 Ensuite, étant donné que c'est un endroit où les gens sont malades, des fois ils en ont deux, trois maladies, puis ils sont faibles à toutes sortes de points de vue, d'un point de vue immunitaire, bien, là, ils vont pouvoir communiquer ces maladies-là, en tout cas toutes les affaires qu'il ne faudrait pas communiquer, ça va tout se communiquer parce que de la façon que c'est fait, c'est une paroi de verre de bas en haut, quinze étages, puis les bactéries, elles ne passent pas à travers, elles vont de haut en bas.

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

Attendez un petit peu. On va essayer d'aller chercher une réponse à votre question principale.

1105 **M. JANIN APRIL :**

Ça, ça concerne les problèmes de ventilation. Parce que dans le document au Complexe Desjardins, on a bien dit, et c'était bien important de l'écrire, qu'il y avait des chambres individuelles. Ça, je comprends ça, tant mieux. C'est une grosse amélioration sur quatre personnes dans la même chambre.

1110 Mais parce que c'est des gens très malades, puis il y en a quinze étages... bien, ils ont sept, huit étages de haut. Ça fait que tout cet air-là va tout être communiqué entre un et l'autre. C'est ça que j'essaie de dire.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, pouvez-vous nous expliquer, docteur Roy, la ventilation au nouveau CHUM qui assure la sécurité.

1120 **Dr DENIS R. ROY :**

Personnellement, moi, je ne peux pas vous l'expliquer, mais je vous dirais en guise d'introduction au moins deux choses.

1125 La première chose, c'est que dans ma présentation à moi, j'ai bien mentionné 700 chambres uniques avec la préoccupation de favoriser la sécurité des soins, en particulier la prévention des infections, premier commentaire.

1130 Deuxième commentaire, je vous dirai qu'il y a déjà un hôpital dans ce coin-là, l'hôpital Saint-Luc, qui abrite des gens dont le système immunitaire est pas mal diminué, et le taux d'infection à l'hôpital Saint-Luc est probablement plus bas que ce qu'on peut retrouver ailleurs.

Maintenant, pour la question technique de ventilation, je vais vous référer à monsieur Villiard.

1135

M. SYLVAIN VILLIARD :

Je ne réponds pas à toutes les questions techniques, madame la présidente. On attend. D'ailleurs, c'est nos ingénieurs en mécanique électrique. Mais il y a certains principes qu'on a mis de l'avant. Je vais laisser le directeur du secteur immobilier, monsieur Mario Larivière, répondre à la question.

1140

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1145

M. MARIO LARIVIÈRE :

Oui, merci beaucoup. Monsieur April, votre question, c'est une préoccupation importante pour nous, la question de l'air, depuis le début. Je vais essayer de vous répondre le mieux que je peux. Moi, je suis architecte, je ne suis pas ingénieur.

1150

On va engager des ingénieurs, comme Sylvain vient de mentionner, et on va leur donner un mandat selon des principes relativement sévères, c'est-à-dire qu'on veut que les systèmes d'air soient conçus selon les normes les plus récentes. Et ça, c'est en termes de contrôle des infections, en termes de confort pour les patients, bien sûr, et en termes de performance énergétique. C'est trois grands principes.

1155

C'est sûr que les prises d'air vont être positionnées dans les parties supérieures du bâtiment, de manière à avoir l'air le plus frais possible, et non pas au niveau de la rue où il y a des tuyaux d'échappement, etc. Premièrement, on va les positionner comme il faut. Deuxièmement, il va avoir des systèmes de filtration d'air, au besoin.

1160

Troisièmement, tous les systèmes de mécanique. Ce n'est pas un système de mécanique qui va ventiler tout l'hôpital au complet à partir d'une prise d'air. Il va avoir des prises d'air. Il va avoir plusieurs systèmes. C'est des systèmes qui vont être étanches les uns par rapport aux autres, de sorte que l'air ne circulera pas d'un département à un autre, par exemple.

1165

Dans certains cas même, si on parle comme de bloc opératoire, on parle, si je me souviens bien, c'est 24 changements d'air à l'heure. C'est beaucoup de changements d'air. Donc, l'air ne reste pas là. Les microbes ne restent pas là non plus. Et autant on fait attention à là où on va prendre l'air et comment on le traite, on va faire aussi attention à comment on le sort.

1170

J'espère que ça répond à votre question?

1175

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez revenir pour poser deux autres questions. Vous avez l'air d'être resté inquiet sur la contamination à l'intérieur et la contamination à l'extérieur. Moi, c'est ça que je comprends.

1180

M. JANIN APRIL :

Bien, concernant, je donne un exemple, des exemples que je connais...

1185

LA PRÉSIDENTE :

Mais il faut que vous fassiez ça rapidement parce que j'ai d'autres gens sur la liste.

1190

M. JANIN APRIL :

Oui, je suis d'accord, il y a d'autres personnes.

1195

Je connais un autre hôpital qui a un grand nombre de lits à peu près similaire à celui-là, mais les blocs opératoires sont sur un étage, puis les ailes des bâtiments ne sont pas au-dessus de ça. Puis vous devriez voir la machinerie qu'il y a après ça pour dire qu'est-ce qui sort de l'air des blocs opératoires où c'est installé, ça va direct dans les machines, puis ça ne va pas dans le reste de l'hôpital. Ça sort dehors, là, puis ce n'est pas accessible aux gens.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Autour.

1205

M. JANIN APRIL :

C'est ça. Mais quand tu es sur la passerelle, bien, tu vois là-bas, mais tu le comprends, là. Tu sais, c'est ça.

1210

Là, on a une base de building comme le basilaire Desjardins ici. Je te donne ça comme exemple. On a des tours. L'air qui est en bas, bien, tu sais, l'air qui est en bas, ça vient, il vient... l'air des patients va venir ou bien d'en bas ou bien d'en haut. Il ne peut pas venir des côtés.

1215

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous attendre. Venez me déposer un mémoire.

M. JANIN APRIL :

Je m'excuse pour la formulation.

1220

LA PRÉSIDENTE :

C'est parce que vous abordez un sujet qui est technique, puis c'est vrai que c'est difficile de voir en regardant les images ce que vous voulez exprimer, sans avoir d'un autre côté l'analyse qui va être faite un petit peu plus tard du système de ventilation nécessaire.

1225

M. JANIN APRIL :

J'imagine, ce que je souhaite. Parce que si on prend ce problème-là puis on le prend au sérieux, d'après moi, ça pourrait influencer beaucoup les coûts.

1230

LA PRÉSIDENTE :

Les coûts?

1235

M. JANIN APRIL :

Oui, c'est sûr.

1240

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. JANIN APRIL :

1245

Parce qu'il y a 240 pieds de bas en haut, puis ça ne vient pas des côtés. Donc, ça part d'en bas, ça va en haut. Il ne faut pas que ça soit commun parce que c'est contaminé. Plus on s'en va, plus il y a ça. Et voilà.

1250

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup, monsieur April.

M. JANIN APRIL :

1255

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1260

J'appelle maintenant monsieur Pierre Brisset. Bonsoir, monsieur Brisset.

M. PIERRE BRISSET :

Bonjour, madame la présidente. Je vous remercie de permettre qu'on puisse poser des questions. Ma question est relativement courte.

1265

J'ai beaucoup apprécié votre présentation et puis, bon, il y a beaucoup à apprendre, à lire et à connaître. Donc, j'espère pouvoir déposer un mémoire plus tard quand j'en connaîtrai un peu plus.

1270

Ce que j'ai remarqué dans votre schéma qu'on voit, c'est que la sortie de l'autoroute Ville-Marie n'a pas été relocalisée. J'ai entendu beaucoup de rumeurs que, avec le nouveau CHUM, avec le Quartier de la santé, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, qu'il y aurait tout un chambardement des bretelles d'accès.

1275

Mais comme je vois sur l'image, ça ne semble pas être une préoccupation pour la présente phase et peut-être ultérieurement ça va changer. Mais je voulais savoir si ce qu'on voit là maintenant au niveau de plan de circulation est pas mal...

LA PRÉSIDENTE :

1280

Définitif?

M. PIERRE BRISSET :

1285

... définitif pour orienter les autres aspects que monsieur avant moi a parlé, question de circulation, air et ainsi de suite. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1290

D'accord.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1295

Vous avez raison. Nous avons fait nos études de circulation avec le ministère du Transport du Québec. Il a pris pour acquis que les entrées et les sorties de l'autoroute restaient similaires. On verra dans le futur si elles changent de place, mais on s'accommode très bien de ces entrées et de ces sorties-là.

1300

Le flot est continu, il n'y aurait pas de problème, selon nos études, à les conserver. Or, donc, on a pris ces entrées et ces sorties de l'autoroute 720 comme acquis et ça dessert bien pour le moment le CHUM.

LA PRÉSIDENTE :

1305 Joshua Wolfe. Si vous voulez, on va de temps en temps intercaler nos questions là-dessus.

M. PIERRE BRISSET :

1310 Oui, d'accord.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1315 Merci, madame la présidente. Je ne suis pas ingénieur de la circulation. Ma lecture de l'étude de circulation a parlé de faire des calculs qui sont basés selon les informations, les réponses supplémentaires que vous avez données, étaient sur l'offre en stationnement qui est déterminant dans l'évaluation des débits qui circuleront.

1320 Moi, j'ai compris la réponse pour dire, la réponse à une autre question, que vous avez examiné l'impact des voitures qui vont stationner dans votre stationnement, qui aura dans le premier calcul 1 174 cases. Mais nous savons, vous dites que la demande est encore pour des stationnements satellites d'un autre 1 000 cases.

1325 Est-ce que c'est vrai que l'étude de circulation n'a pas tenu compte des voitures qui éventuellement vont stationner un peu partout dans le quartier, en plus de 1 100 qui vont se stationner dans votre propriété?

M. SYLVAIN VILLIARD :

1330 L'étude de stationnement a pris en considération les stationnements sur rue. C'est auxquels vous faites référence?

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1335 Non, je m'excuse. La réponse dans la question, c'est qu'il faut trouver des stationnements satellites pour combler la demande.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1340 Oui, de fait, mais vous savez que dans un rayon d'un peu plus de 500 mètres, je pense c'est 700 mètres pour être précis, il y a environ une offre qui varie entre 2 500 et 3 000 – il faudrait que je vérifie – d'offres de stationnement aux alentours. Donc, si vous partez du Quai de l'horloge, qui est à peu près à 600 mètres de chez nous, déjà là, avec les différents stationnements aux alentours, il y a une offre qui est, nous croyons, suffisante pour remplir la

1345 demande.

La deuxième chose aussi que je devrais peut-être dire en premier, c'est que nous allons chercher à faire la promotion des moyens de transport en commun. Donc, ça aussi, ça va venir diminuer la demande ou la pression sur les stationnements aux alentours. Nos stationnements
1350 iront en priorité à nos patients et à nos employés, mais à nos patients, quitte à mettre des navettes au Quai de l'horloge, entre le CHUM et le Quai de l'horloge.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1355 Ma question ne touchait pas le stationnement utilisé, c'est seulement pour montrer des chiffres qui disent qu'il y a une demande des débits de circulation. Oui, je comprends les mesures pour inciter les gens à prendre le transport en commun, mais les personnes malades, les visiteurs des personnes malades, les personnes âgées, les médecins auront moins tendance à utiliser le transport en commun ou à prendre les navettes.

1360

Alors, ma question, ce n'était pas sur l'offre de stationnement. Ma question, c'était les chiffres qui ont été utilisés comme base d'analyse pour les impacts sur la circulation.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1365

Vous voulez dire l'offre de stationnement que nous avons est venue influencer les études de circulation que nous avons.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1370

Le nombre d'espaces...

M. SYLVAIN VILLIARD :

1375

De stationnement, vous avez raison.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

... que vous voulez utiliser.

1380

M. SYLVAIN VILLIARD :

Oui, vous avez raison. C'est que cette offre vient influencer les études de circulation immédiate alentour du site.

1385

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1390 Mais le manque à gagner, le reste des personnes qui vont venir en voiture, est-ce que les études de circulation ont quantifié? De ma lecture, la réponse est non, mais peut-être j'ai mal compris, l'étude de circulation n'a pas tenu compte des autres voitures. Elle a seulement tenu compte des voitures qui vont stationner chez vous, n'a pas tenu compte des autres voitures.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1395 Non. L'ensemble de l'étude de circulation, premièrement, on sait que la demande, comme vous l'avez mentionné au départ, est environ de 2 200, 2 100 à 2 200 stationnements, basé sur les études que nous avons faites.

1400 Donc, l'offre de 1 200 stationnements, il y a un déficit d'environ 1 000 places de stationnement. Mais nous avons pris en considération l'ensemble de la demande de l'offre au CHUM et des stationnements qui seraient aux alentours du CHUM pour répondre à la demande supplémentaire qui pourrait survenir.

1405 Oui, ça influence la circulation. Vous avez raison. Mais plus vous mettez de stationnement, pas juste au CHUM, ça va permettre une meilleure diffusion aussi de cette circulation-là aux heures... on est un peu en dehors des heures de trafic. Nous, notre personnel arrive vers 7 h 30. Puisque les heures sont de 8 h à 4 h, donc on est un peu en dehors.

1410 Mais oui, ça influence l'offre de circulation, si j'ai bien compris votre question.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Si vous voulez, moi, je vais enchaîner un peu là-dessus. Je vous avoue qu'on a de la difficulté à comprendre comment vous pouvez être rassurés sur la fluidité de la circulation dans les conditions futures.

1420 Par exemple, si on regarde vos études et qu'on regarde la bretelle d'autoroute, donc ça veut dire la bretelle de sortie Saint-Laurent/Berri qui arrive sur Sanguinet, on s'aperçoit que actuellement, en situation actuelle, donc pas avec l'augmentation, par exemple, d'employés et d'achalandage qu'on prévoit au nouveau CHUM, actuellement le niveau de service, d'après vos standards à vous, les standards du ministère des Transports, c'est le niveau de service F. Ça, ça veut dire que l'intersection a dépassé sa capacité.

1425 On le sait d'ailleurs le matin, ceux qui fréquentent cette partie-là de la ville, on s'aperçoit qu'aux heures de pointe, il y a un refoulement dans le tunnel souvent. Alors donc, déjà c'est F. Et puis ce débit-là est celui qu'on va retrouver à toutes les heures de pointe du matin, à partir de

7 h 15 jusqu'à 9 h le matin.

1430 Alors, si on regarde ce que vous proposez comme mesures de mitigation, vous proposez d'accélérer les feux de circulation. Donc, les autos vont passer plus vite. Et vous dites qu'en accélérant les feux de circulation, on va améliorer le niveau de service à D. Donc, D, ça veut dire qu'il y a un petit peu de congestion mais pas beaucoup.

1435 Alors, effectivement si les autos passent plus vite, ça va dégager la bretelle, mais ils vont se distribuer ailleurs ces autos-là. Où est-ce qu'elles vont aller?

Dr DENIS R. ROY :

1440 Madame la présidente, est-ce que je peux, étant donné qu'on est ici pour répondre aux questions, j'aimerais peut-être demander à madame Suzanne Demeules de CIMA +...

LA PRÉSIDENTE :

1445 Oui, d'accord.

Dr DENIS R. ROY :

1450 ... qui a fait l'étude pour nous, et à monsieur André Marcotte du ministère du Transport, de répondre le plus...

LA PRÉSIDENTE :

Précisément, d'accord.

1455 **Dr DENIS R. ROY :**

... complètement et précisément possible à cette question importante là.

LA PRÉSIDENTE :

1460 D'accord. Bonsoir.

Mme SUZANNE DEMEULES :

1465 Alors, si je peux revenir sur la première question de monsieur Wolfe, oui, vous avez raison, l'achalandage véhiculaire est directement dicté par l'offre en stationnement.

Dans l'étude de circulation que nous avons faite, l'étude tenait compte à l'époque de 1 680 cases de stationnement, première chose.

1470

Deuxième chose, pour être conservateurs dans nos conditions de circulation, nous avons conservé l'achalandage actuel qui est généré par l'hôpital Saint-Luc. Donc, ça inclut les stationnements actuels offerts par le site, on parle d'environ 430 cases de stationnement, plus les stationnements offerts par Vidéotron et le stationnement de surface, un autre 250.

1475

Donc, si on additionne notre 1 680 plus les cases autour du site Saint-Luc, qui appartiennent aux employés de Saint-Luc, un 433, plus le 250, donc on a considéré qu'on offre en stationnement environ 2 358, pour être très précis, cases de stationnement.

1480

Donc, l'achalandage véhiculaire a été estimé directement en fonction de ce nombre de cases-là. Donc, les besoins ont été évalués à 2 250, mais les débits qui ont été estimés tiennent compte de 2 358. Donc, on tient compte de l'achalandage total pour l'offre complète en stationnement.

1485

Donc, ça, ça répond peut-être plus à votre première question.

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, je pense qu'il va y avoir une petite question de plus.

1490

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1495

En effet, je crois le contraire. Je pense à mes parents qui sont tous les deux décédés, mais si mon père avait dû amener ma mère à l'hôpital, il l'aurait laissée à l'entrée de l'hôpital, il aurait circulé pour trouver un stationnement. Alors, il n'aurait pas trouvé sur le site. Il va stationner un kilomètre plus loin parce qu'il a besoin de stationner pour attendre sa femme.

1500

Alors, la demande n'est pas seulement suite à l'offre sur le site, il y a l'offre tout autour, dans tout le centre-ville. Et votre sondage a démontré qu'un certain pourcentage de gens vont prendre leur voiture. Ces gens-là vont stationner quelque part.

1505

Ma question, c'est que est-ce que vous avez tenu compte de ça? Vous avez mentionné que vous avez inclus le montant actuel et vous avez ajouté les cases de stationnement. Mais est-ce que vous êtes confiants que ces chiffres-là ont un lien avec le besoin de stationnement, pas pour le nombre de cases de stationnement que vous avez mentionné, mais les places dans les rues, la circulation sur les intersections.

1510

Et votre document ne nous donne pas les données actuelles. On parle, par exemple, il y a une augmentation de 13 % de voitures sur la rue Viger, mais 255, et on ne sait pas d'où vient ce chiffre-là, quelle est la base générale et quelle est la demande à cause de l'hôpital.

Mme SUZANNE DEMEULES :

1515 Là, on parle de distribution des déplacements. À ce sujet-là, selon les enquêtes origine-destination qui sont réalisées par la STM, le ministère des Transports et l'AMT nous permettent, pour de gros générateurs, d'obtenir ces informations-là en ce qui a trait à la provenance de la clientèle. Il y a également le CHUM qui nous a fourni l'information sur la provenance de la clientèle. Et à ce moment-là, avec ces données-là, ça a été possible d'établir d'où provenaient les gens. Ce qui a été établi, c'est un 30 % provenait de l'ouest et un 70 % qui venait plus de l'est et du nord.

1520 Donc, c'est de cette façon-là que les nouveaux débits ont été distribués sur le réseau. En termes de capacité d'accueil, il faut voir la situation d'une façon globale que le site est entouré d'un réseau artériel majeur offrant une capacité d'accueil avec de nombreuses voies de circulation.

1525 L'autre élément à souligner, c'est qu'on a un réseau d'artères à sens unique qui minimise les conflits et qui offre une capacité, une certaine canalisation de l'ensemble des mouvements. Donc, à ce niveau-là, c'est de cette façon-là que, les gens, on a connu la provenance, on les a distribués sur le réseau et le réseau artériel est en mesure d'acheminer les véhicules jusqu'au point d'accès, que ce soit le débarcadère ou le stationnement sur rue.

1530 Pour le stationnement sur rue, je peux continuer, le stationnement sur rue a été pris en compte. Il y a des relevés qui ont été faits. Le stationnement sur rue de courte durée, il y avait une certaine réserve de capacité. Donc, ce qu'on entend pour le «courte durée», c'est deux heures et moins.

1540 Vous avez raison, le stationnement sur rue de longue durée, la réserve de capacité est atteinte. On parle de quatre heures, cinq heures, huit heures. Donc, à ce niveau-là, si les gens tiennent et veulent stationner sur rue, ils devront aller au-delà du 500 mètres que, nous, on a relevé.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Alors peut-être que vous pourriez enchaîner avec la réponse à ma question à moi, mais je vais faire un préambule.

Vous savez, quand on regarde votre étude de circulation, on a l'impression qu'il y a des points chauds, il va y avoir des points chauds aux heures de pointe.

1550 Monsieur soulève le cas de la bretelle d'autoroute Saint-Laurent/Berri qui continue sur Sanguinet. Et ça, c'est une rue qui est très importante, vous en conviendrez, parce que c'est la rue entre autres de l'entrée de l'urgence, donc la rue où les ambulances aussi vont se retrouver pour avoir accès à l'urgence. Alors, il y a un point chaud qui est là. Il y en a d'autres ailleurs à

d'autres heures et entre autres à l'heure de pointe du soir.

1555

Mais ce qu'il faut être bien en mesure de comprendre, c'est qu'est-ce qui va se passer sur la rue Sanguinet aux heures de pointe à des fins de fluidité de la circulation des gens qui travaillent dans le secteur et qu'est-ce qui va se passer sur Saint-Denis aussi. Parce que sur Saint-Denis, c'est là que les gens vont avoir accès au stationnement. Et puis il y a un débarcadère secondaire dont il va falloir aussi comprendre un peu le rôle.

1560

Et la même chose sur Viger parce que, là, c'est l'entrée principale. Et on a l'impression que Sanguinet, Viger, Saint-Denis sont des rues qui sont déjà extrêmement achalandées. Monsieur Janin y faisait référence tout à l'heure. Monsieur Brisset revient avec la bretelle d'autoroute. Il va y avoir augmentation de l'achalandage, même si vous faites des efforts pour contrôler cette augmentation-là.

1565

Alors, la question, c'est comment vous allez faire pour que la circulation reste acceptable sur ces artères-là? Ça, c'est un premier niveau de question. Et là, monsieur Brisset le prenait juste sur un point chaud, la bretelle de l'autoroute Saint-Laurent/Saint-Denis. Et comment est-ce que vous allez faire là?

1570

Puis si je peux en rajouter juste un petit peu, je vous dirais: avez-vous tenu compte l'hiver, s'il y a une petite neige, qu'est-ce qui va se passer? Dans vos scénarios, avez-vous tenu compte de ça? J'arrête là.

1575

Mme SUZANNE DEMEULES :

Donc, le premier élément, le point chaud, la sortie de la bretelle d'autoroute. Actuellement, la programmation des feux n'est pas adaptative à la demande. Donc, qu'est-ce que ça veut dire en d'autres termes, c'est qu'il y a une seule programmation pour l'ensemble de la journée. Donc, si la demande fluctue dans la journée, le feu de circulation ne répond pas adéquatement à la demande et c'est ce qui se produit le matin. Donc, c'est pour ça qu'on a un niveau de service F, donc un niveau de circulation critique. Et ce qu'on propose, c'est d'augmenter tout simplement le temps de vert pour répondre à cette demande-là le matin.

1580

1585

Un feu de circulation, ce n'est pas là pour augmenter la vitesse mais donner plus de capacité aux approches. Donc, en termes de sécurité, la sécurité des véhicules ou des piétons ne sera pas affectée par l'augmentation de la durée du vert pour répondre à la demande véhiculaire, première chose.

1590

Deuxième chose. Au niveau des accès, que ce soit l'accès aux ambulances, l'accès au stationnement, la façon que l'implantation des services sur le site a été élaborée, c'est de façon à structurer l'ensemble des usagers et de faire la distinction de chaque usage et de ne pas utiliser de mixité de toutes sortes. Les ambulances avec les ambulances, les camions avec les

1595

camions, les véhicules avec les véhicules et les piétons avec les piétons. Donc, c'est de cette façon-là que les aménagements des accès et des débarcadères ont été structurés, entre autres sur Sanguinet.

1600 Sur Saint-Denis, pourquoi on a offert un débarcadère sur Saint-Denis? C'est que l'adresse, c'est le 1000, Saint-Denis. Donc, c'est un débarcadère d'appoint pour répondre aux usagers qui cherchent une adresse, qui ont l'adresse du 1000, Saint-Denis, peuvent déposer le patient, déposer le travailleur et, par la suite, aller à l'accès du stationnement stationner par l'accès sur Saint-Denis.

1605 Le débarcadère sur Viger est le débarcadère principal et, là, lui vient répondre aux intempéries, si on veut, hivernales parce qu'il va être recouvert, il va venir protéger les usagers.

1610 Donc, je ne sais pas à ce niveau-là si j'ai répondu à vos trois éléments, aux trois questions?

LA PRÉSIDENTE :

1615 Je vais donner une chance à monsieur Brisset de revenir. Moi, je vais avoir d'autres occasions.

M. PIERRE BRISSET :

1620 Vous êtes bien partie. J'aurais pu vous écouter encore trois heures. Mais bon, bref, je sais qu'il y a d'autres personnes, alors...

LA PRÉSIDENTE :

1625 Mais vous avez droit à une deuxième question si vous voulez.

M. PIERRE BRISSET :

Oui, c'est ça.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez eu la réponse à la première, à travers tout ça?

M. PIERRE BRISSET :

1635 Oui, disons que j'ai eu... ce que je voudrais vous demander, c'est est-ce qu'il y a moyen d'avoir accès à ces études-là sur votre site Internet?

LA PRÉSIDENTE :

1640

Absolument. Toutes les études sont sur le site et puis vous en avez une copie à la sortie.

M. PIERRE BRISSET :

1645

D'accord. Alors, ma deuxième question, c'est un peu en rapport avec monsieur qui a passé avant moi, c'est le conflit de toute cette belle circulation, des verts prolongés et tout ça, relatif aux piétons.

1650

Je sais qu'on parle d'un passage souterrain à partir de la station de Champ-de-Mars. Mais si on est déjà au niveau de la rue, on sait déjà d'expérience de passer en souterrain avec le tunnel qui va vers l'Hôtel de Ville, très plaisant en passant, avec les odeurs spectaculaires, alors c'est un peu le phénomène, c'est qu'il y a beaucoup de piétons, s'ils sont au niveau de la rue, vont rester au niveau de la rue, donc vont faire face. C'est vrai la fluidité de l'automobile va être améliorée, mais au détriment des piétons, c'est-à-dire ceux qui restent sur la rue.

1655

Alors, c'est toujours la question de, dans toute cette analyse de fluidité de circulation qu'on semble vouloir optimiser, est-ce qu'on prend en compte du fait que le piéton. Quand même, on a appris à marcher avant de conduire une auto, donc ça devrait être prioritaire...

1660

LA PRÉSIDENTE :

On va aller chercher une réponse là-dessus. À part les passages souterrains, docteur Roy, est-ce que vous avez prévu d'autres mesures pour assurer la sécurité des piétons qui sont déjà au niveau du sol?

1665

Dr DENIS R. ROY :

Monsieur Villiard.

1670

M. SYLVAIN VILLIARD :

1675

Nous avons fait quelques enquêtes. Nous n'avons peut-être pas toutes les études pour vous répondre, mais il est clair qu'on a pris en considération, et c'est aussi dans la réponse de madame Demeules, la longueur des lumières vertes et rouges. C'est ce qui nous permettra de faire une meilleure fluidité au niveau du piéton qui est déjà sur rue.

1680

Je n'aimerais pas quand même qu'on compare un passage souterrain habité à un passage souterrain inhabité, qui est celui auquel vous faites référence. J'y vais régulièrement, j'y passe régulièrement. Donc, c'est un passage habité entre le CHUM et la station Champ-de-Mars pour justement faciliter et encourager le piéton qui passe là à descendre.

Je peux comprendre que dans l'autre, j'aurais peut-être quelques restrictions, moi aussi, monsieur Brisset.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

1690 **M. PIERRE BRISSET :**

Alors, je vous remercie. Et puis je vais aller prendre copie des études.

LA PRÉSIDENTE :

1695 Merci, monsieur Brisset.

J'appelle maintenant monsieur Alain Tremblay. Pendant que monsieur Tremblay arrive, madame Bourgeois.

1700 **Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :**

1705 Oui, j'avais une petite précision à vous demander. Vous avez évoqué ou madame a évoqué tout à l'heure que sur Viger, le débarcadère était couvert ou, en tout cas, il était à l'abri, mais ce ne serait pas le cas sur Saint-Denis. Alors, j'aimerais qu'on confirme si c'est le cas ou qu'on infirme que le débarcadère de Saint-Denis n'est pas à l'abri, d'une part.

1710 D'autre part, la question à ce moment-là, est-ce que ce débarcadère-là est en retrait de la chaussée ou bien s'il est à même la chaussée? En d'autres termes, est-ce que ça va gêner la circulation sur Saint-Denis?

M. SYLVAIN VILLIARD :

1715 Vous avez raison que le débarcadère sur Viger, il est protégé. Alors, en cas d'intempérie, vous êtes protégé. Le débarcadère sur Saint-Denis, j'essaie de me souvenir de mémoire s'il est en retrait ou il est sur la rue comme telle. Je regarde quelques-uns de mes professionnels, s'ils s'en souviennent. Il est en retrait? Oui, allez-y, Gilles.

M. GILLES MAILLÉ :

1720 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Vous voulez vous identifier, monsieur, pour notre sténotypiste?

1725 **M. GILLES MAILLÉ :**

Gilles Maillé.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gilles Maillé.

1735 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Gilles Maillé. Il fait partie de l'équipe d'architecture qui a travaillé avec nous.

1740 **M. GILLES MAILLÉ :**

Donc, dans l'ensemble, oui, effectivement il n'y a pas une protection qui est majeure sur Saint-Denis. Il y a un élément de signal qui va être finalement... en fait, qui est proposé le long de la rue. Ça pourra servir de protection sur la base de la zone piétonne sur une certaine dimension en profondeur.

1745 L'organisation en termes de débarcadère, compte tenu finalement de la possibilité de laisser un piéton même par la voie véhiculaire, va être à finaliser ou à travailler le long finalement de l'accès piéton le long de la rue. C'est des détails au niveau de l'aménagement qui sont à compléter, mais il y a une intention à cet effet-là.

1750 **Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :**

Mon autre question de précision, parce que madame est allée rapidement un peu avec les chiffres. Alors, j'ai compris qu'on avait actuellement 433 places pour les employés. Il y a chez Vidéotron 250 places de stationnement sur la base des calculs. Est-ce que j'ai bien compris qu'on ajoutait 1 680 places de stationnement par rapport à ce qu'il y a présentement?

1755 **Dr DENIS R. ROY :**

Madame a utilisé ça pour fins de calcul.

1760 **Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :**

Est-ce qu'on peut dire maintenant la réalité dans le projet? Parce qu'on évoque par moment des stationnements satellites ancillaires sur rue. Alors, on a un petit peu de difficulté à savoir, par rapport à l'offre actuelle de stationnement, il y aura combien de cases de plus.

1765

M. SYLVAIN VILLIARD :

1770 Présentement, il y a environ 400 places à l'hôpital Saint-Luc. Il y a environ 250 places entre Vidéotron et Les Coopérants ou le 333, Saint-Antoine. Le futur prévoit 1 174 places de stationnement : 934 sous l'édifice principal, il y en a 40 sous Vidéotron et il y en aura 200 sous le Centre de recherche. Pour un total de 1 174.

Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :

1775 Mais donc les places de plus, c'est, je fais des calculs vite là...

M. SYLVAIN VILLIARD :

1780 Environ 500 places de stationnement supplémentaires.

Dr Guy Breton :

1785 Il faut se rappeler que le prochain hôpital sera plus que deux fois plus gros que Saint-Luc en termes de volume d'activités.

Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :

1790 Bien, c'est ça. Alors, donc, vous avez 500 places de plus pour accommoder X patients de plus. C'est ça dans le fond, ultimement. Je ne sais pas, mais peut-être que je demande une ultra simplification.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1795 Non, vous avez raison.

Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :

1800 Mais l'équation que je cherche à savoir, c'est combien de nouvelles places va-t-on avoir pour le nouveau monde.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1805 On double à peu près le nombre de places.

Mme MARGUERITE BOURGEOIS, commissaire :

 Pas le double, le chiffre. Parce que dans le fond, le double, 2 X 2, ça fait 4, mais 2 X 200, ça fait 400.

1810 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Présentement le CHUM, l'hôpital Saint-Luc, les places qui sont utilisées présentement sont principalement les places qu'on retrouve dans le quadrilatère Viger/Sanguinet/Saint-Denis/De La Gauchetière pour 400 places. Celles qui sont entre l'édifice Vidéotron et Les Coopérants sont utilisées principalement par ces édifices-là. Alors, l'offre pour l'hôpital Saint-Luc présentement est de 400 places. Et l'offre que nous prévoyons est de 1 174 places.

1815 **LA PRÉSIDENTE :**

1820 Monsieur Tremblay.

M. ALAIN TREMBLAY :

1825 Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1830 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Oui, bonsoir. Merci de nous permettre de poser des questions. Ma première question va être très brève.

1835 Quand on regarde l'édifice actuel au coin de Saint-Denis et René-Lévesque, on regarde les toitures, je m'intéresse aux dimensions un peu esthétiques, et on voit des mécaniques. Tout à l'heure, on parlait de climatisation. Alors, on peut voir à quel point c'est laid toute la cinquième face en architecture sur les toitures.

1840 Alors, est-ce que vos toitures vont être aussi laides que celles actuelles ou vous allez en profiter pour réparer celles qu'on voit actuellement? Ça, c'est ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

1845 D'accord. Monsieur Villiard.

M. SYLVAIN VILLIARD :

1850 J'essaie de me souvenir dans nos toitures actuelles si on les améliore. Mais chose certaine, c'est que nos nouvelles toitures, vous ne verrez pas les appendices sur le dessus, ils sont protégés. Donc, toute la mécanique que vous voyez bien souvent sur des toitures, on en

parlait justement aujourd'hui, sera protégée et hors du regard.

M. ALAIN TREMBLAY :

1855

Donc, l'édifice actuel, vous allez en profiter pour le réparer, oui, pour l'intégrer?

M. SYLVAIN VILLIARD :

1860

C'est une bonne suggestion.

M. ALAIN TREMBLAY :

Merci.

1865

M. SYLVAIN VILLIARD :

Je ne me souviens pas par coeur si on l'a fait ou pas dans les plans, mais je retiens le commentaire.

1870

M. ALAIN TREMBLAY :

De toute façon, ça va être noté.

1875

M. SYLVAIN VILLIARD :

Oui. Je retiens le commentaire.

M. ALAIN TREMBLAY :

1880

Alors, deuxième question, ça concerne l'accessibilité. On parle beaucoup de stationnement. Mais évidemment, c'est évident que la station de métro Champ-de-Mars étant à côté, c'est facile de connecter. Mais je me demandais comment ça se fait qu'on n'a pas pensé à faire un corridor en dessous de l'Université du Québec pour brancher directement avec Berri? Il me semble que ce serait très accessible, à moins que ce soit pour éviter qu'il y ait une confusion sur l'Université de Montréal et l'Université du Québec?

1885

LA PRÉSIDENTE :

C'est une question qui a déjà été soulevée dans certains des documents, monsieur Tremblay. Alors, on va les écouter...

1890

M. ALAIN TREMBLAY :

Ah! oui, bon.

1895

LA PRÉSIDENTE :

... écouter la réponse.

1900 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Oui, on y a déjà pensé. On y a réfléchi, on a regardé des discussions. On n'a pas tout à fait fini nos études de ce côté-là, quel serait le degré de trafic piétonnier qui irait entre l'Université du Québec et le CHUM sous la chaussée René-Lévesque. C'est à ça que vous faites référence.

1905

Je me souviens que chez nous, c'est un hôpital, on veut bien que ce soit accessible, perméable, etc. On ne veut pas que ce soit une autoroute piétonnière non plus. Donc, ce n'est pas un mail où vous allez faire du commerce principalement. Mais ces études-là vont être faites. Nous aurons les discussions avec l'Université du Québec et l'arrondissement. C'est une des choses sur laquelle nous avons eu des discussions.

1910

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il faut conclure que vous l'envisagez, monsieur Villiard, ou si vous allez l'étudier et, après ça, peut-être l'envisager?

1915

M. SYLVAIN VILLIARD :

Non, on l'envisage. Mais est-ce qu'il sera réalisé, ce sera suite aux études, madame Roy.

1920

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1925

M. ALAIN TREMBLAY :

Un bref commentaire. Je pense qu'on n'a pas besoin d'être devin pour deviner que les terrains qui sont actuellement du côté nord de René-Lévesque, entre René-Lévesque, Saint-Denis et puis Sainte-Catherine, actuellement c'est des bâtiments de peu de valeur. On peut deviner que, éventuellement, ça va se construire rapidement. Alors, ça va s'étendre vers le nord en direction de Berri. Donc, ça va accentuer... parce que juste de l'autre côté de la rue, le petit édifice...

1930

1935 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Le Medley.

1940 **M. ALAIN TREMBLAY :**

... il doit avoir quelqu'un qui a un projet ou il me semble que c'est assez...

1945 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Ils sont déjà venus nous voir. Donc, il y a déjà des projets.

1950 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Donc, on peut prévoir qu'il va y avoir une extension vers le nord au niveau des corridors. En tout cas, mais vous dites qu'il y a déjà des projets. Mais ma question principale...

1955 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes rendu à la troisième là.

1960 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Ça concerne le... vous avez parlé tout à l'heure des principes qui ont guidé votre action. C'est un beau projet, je trouve ça intéressant, mais je m'intéresse à l'église qui va être démolie. Vous avez parlé d'un projet exemplaire d'un point de vue patrimonial et écologique. Bon. Si vous avez l'intention d'introduire à l'intérieur dans une espèce de place principale les contreforts de l'église, donc je comprends que vous avez opté pour la déconstruction plutôt que la démolition.

1965 Alors, le premier volet de ma question, est-ce que la déconstruction s'applique seulement à l'église ou à l'ensemble des bâtiments qui sont sur Saint-Denis, y inclus l'église?

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

On va aller chercher la réponse.

1975 **Dr DENIS R. ROY :**

Je pense que les images que nous avons montrées suggèrent qu'on parlait de déconstruction pour plus que l'église. Ça incluait la Maison Garth et aussi, je pense, une partie de l'hôtel.

M. SYLVAIN VILLIARD :

Le coin De La Gauchetière/Saint-Denis. Mais je rajouterai que ce sont les premières

1980 esquisses. C'est clair que nous avons besoin de continuer nos études pour améliorer, je dirais, les présentations qu'on vient de vous faire. Donc, si vous avez des suggestions, on est tout ouïe, avec le bon ouïe.

M. ALAIN TREMBLAY :

1985 Oui, d'accord. Je voulais savoir si ça va être exemplaire, au niveau d'un point de vue écologique, de tout récupérer et puis de recycler tout ce qui est recyclable. Je pense à des éléments qui pourraient être incorporés éventuellement dans des jardins où vous en incorporez à l'intérieur de l'église. Mais on sait qu'en patrimoine, c'est toujours préférable de conserver in situ.

1990 Je me demandais, est-ce qu'il a été étudié la possibilité de faire de la façadisation principalement avec l'église, entre autres, pour en garder deux côtés, par exemple. Est-ce que cette possibilité-là a été étudiée?

1995 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Villiard.

M. SYLVAIN VILLIARD :

2000 Les premières esquisses sont là. Naturellement, nous avons regardé ces esquisses-là de façadice que vous mentionnez. Le façadice donne une problématique particulière au niveau de la fonctionnalité, que le docteur Breton est venu vous expliquer.

2005 Donc, il y a les hauteurs de plancher, il y a des raisons techniques pour lesquelles cette méthode-là que vous mentionnez n'a pas été retenue dans les premières esquisses et dans nos premières études. On a préféré, à cause de ces quantités de fonctionnalité et de technicalité, intégrer par une déconstruction et une reconstruction les éléments à valeur historique.

2010 **M. ALAIN TREMBLAY :**

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2015 Merci. J'appelle maintenant monsieur Nguyen Thuam. Bonsoir. On vous écoute.

M. NGUYEN THUAM :

2020 Merci beaucoup. Moi, j'habite sur la rue Sainte-Élisabeth, j'habite juste en face, disons, la centrale thermique actuelle située au coin de De La Gauchetière et Sainte-Élisabeth.

Moi, j'ai parcouru la documentation et je suis très intéressé à ce projet-là. Mais j'ai trouvé très peu sur les travaux sur la centrale thermique, disons.

2025

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez trouvé très peu là-dessus.

2030

M. NGUYEN THUAM :

Oui, c'est ça. Moi, tout ce que j'ai vu, c'est que le bâtiment sera conservé. Mais sur la maquette, je ne vois plus de cheminée. Donc, je ne sais pas, est-ce que la centrale thermique actuelle sera modernisée, rénovée pour alimenter les bâtiments existants ou sera agrandie pour alimenter aussi la nouvelle construction.

2035

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous qu'on aille chercher une réponse là-dessus?

2040

M. NGUYEN THUAM :

Ça, c'est ma première question.

2045

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, qu'est-ce qui va arriver de la centrale thermique actuelle?

2050

Dr DENIS R. ROY :

Écoutez, ça, ça fait l'objet de discussions au niveau de l'équipe de CHUM 2010, à savoir si la chaufferie et la buanderie vont demeurer sur le site ou si ça va être donné en impartition. Donc, je ne peux pas répondre à votre question pour le moment parce que justement c'est en discussion.

2055

LA PRÉSIDENTE :

Par contre, si c'était conservé sur le site, docteur Roy, est-ce que ça pourrait être agrandi?

2060

Dr DENIS R. ROY :

Oui.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si c'est conservé, c'est agrandi.

2070 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

Non. C'est plutôt difficile d'amener autant de capacité sur ce petit îlot-là. Donc, c'est pour ça que sur le dessus, la question précédente, vous vous souvenez qu'il y avait toute la question sur le toit, qu'est-ce qu'on avait. Donc, on a prévu l'espace nécessaire sur le toit. On regarde d'autres solutions aussi qui seraient peut-être de développement durable.

2075

Nous avons eu des discussions avec la CCUM, la Centrale de chaufferie urbaine de Montréal, à savoir s'ils étaient capables de nous alimenter à partir de leur centrale actuelle, s'ils pouvaient venir aussi loin. Nous avons des discussions aussi avec les gens qui ont acheté la gare Viger, puisqu'ils ont là une centrale thermique aussi qui pourrait venir nous alimenter, la centrale thermique qui présentement chauffe l'Hôtel de Ville.

2080

Donc, la décision finale vis-à-vis ça n'est pas là encore terminée en termes de réflexion totale. Il est peu probable qu'on puisse agrandir sur le site même. Ce qu'on privilégierait pour où vous êtes là, cette centrale-là, ce serait nos génératrices qu'on retrouverait là.

2085

Vous savez qu'un CHU, un hôpital doit avoir une grande capacité de génératrices. Donc, on privilégierait les génératrices. Mais nous sommes dans ces... nous attendions la sélection de nos professionnels en mécanique électrique pour prendre cette décision-là.

2090 **M. NGUYEN THUAM :**

Ma deuxième question, c'est relié aussi. Supposons qu'on garde cette centrale thermique ou même si on installe une nouvelle génératrice, est-ce qu'il y a des mesures à prendre pour faire baisser le niveau de bruit généré par les machines actuelles?

2095

Parce que la rue Sainte-Élisabeth, vous savez, c'est très étroit. Il y a à peine 8 mètres entre le mur de la centrale, de la chaufferie et nos chambres à coucher. Donc, vous savez, la nuit, des fois... la fenêtre de la centrale est tout le temps ouverte. La nuit, des fois quand elle marche à plein régime, le bruit transperce nos murs et...

2100

LA PRÉSIDENTE :

Vous l'entendez.

2105 **M. NGUYEN THUAM :**

... beaucoup de manque de sommeil.

LA PRÉSIDENTE :

2110

Oui, à cause du bruit.

M. NGUYEN THUAM :

2115

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2120

Alors, docteur Roy, est-ce qu'il y a des mesures... comment est-ce que vous avez abordé la question de la chaufferie en ce qui a trait aux impacts sur les résidants, par exemple en ce qui a trait au bruit.

M. SYLVAIN VILLIARD :

2125

Écoutez, madame la présidente, il est clair que nous privilégions déplacer cette chaufferie-là pour les mentions que monsieur vient de faire. Donc, je prends le commentaire. Il est clair que si nous devons rester là, on mettra les mesures de mitigation appropriées, que je n'ai pas présentement.

2130

Mais cette chaufferie-là continuera à fonctionner. Et on pourra peut-être l'améliorer immédiatement parce qu'elle continuera à chauffer l'hôpital Saint-Luc jusqu'à temps qu'on ait notre nouvel édifice et qu'on ait trouvé la solution permanente pour l'ensemble du complexe, avec les différentes options que je vous ai mentionnées tantôt. Et on privilégie de l'éloigner d'un milieu qu'on a dit résidentiel avec une bonne mixité, commerces, etc.

2135

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Thuam?

2140

M. NGUYEN THUAM :

Oui. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Merci à vous.

J'appelle maintenant madame Odile Hénault. Bonsoir, madame Hénault.

2150 **Mme ODILE HÉNAULT :**

Bonsoir. Merci. En avant-propos, je dois dire que je ne peux pas m'empêcher de regretter le choix du site, même si je réalise qu'on ne veut absolument pas remettre ça sur la table et qu'il est trop tard. On est rendus à la quatrième ou cinquième question et on a déjà
2155 suffisamment d'arguments pour comprendre que ça va être compliqué et que peut-être le site n'est pas adéquat. Enfin.

Et là, vous avez parlé tout à l'heure de 30 000 employés. On parle de soixante... ah! non? Mais enfin, disons, un certain nombre d'employés quand même supplémentaires.
2160 Quelqu'un a mentionné 65 000 ambulances par année.

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous revenir sur les chiffres?
2165

Mme ODILE HÉNAULT :

Bien, écoutez là, franchement on était plusieurs tout à l'heure à entendre 65 000 ambulances.
2170

Dr DENIS R. ROY :

Non, non, non. Nous avons dit qu'il y aurait environ 350 000 visites, dont 65 000 à l'urgence, pas nécessairement des ambulances.
2175

Mme ODILE HÉNAULT :

Pas nécessairement des ambulances.

2180 **Dr DENIS R. ROY :**

Et nous avons dit que l'implantation du CHUM, là où il doit être implanté, amènerait probablement la création de 30 000 nouveaux emplois de par les institutions qui vont s'installer autour. C'est ce que nous avons dit.
2185

M. SYLVAIN VILLIARD :

Le nombre d'ambulances, je crois, est de 56 par jour, de mémoire.

2190 **Mme ODILE HÉNAULT :**

56 par jour, d'accord. C'est mieux que 180, qui était mon calcul à partir de...

M. SYLVAIN VILLIARD :

2195

C'est 56 par jour, madame.

Mme ODILE HÉNAULT :

2200

De toute façon, ça, c'était un préambule. Je dois dire que j'apprécie la présentation qui a été faite, tant de votre côté que du côté des planches architecturales.

2205

Maintenant, étant architecte de profession, je connais un peu cette procédure et je me demande jusqu'à quel point les planches, qui ont quand même une assez grande qualité visuelle, vont correspondre à la réalité. Je me demande jusqu'à quel point on est entré dans le détail du projet d'architecture.

LA PRÉSIDENTE :

2210

Est-ce qu'on peut aller chercher une réponse à cette question-là, docteur Roy?

Dr DENIS R. ROY :

2215

Le plus possible, nous aimerions que le modèle architectural qui est présenté ce soir soit modifié le moins possible. Évidemment, ça va dépendre des recommandations que l'Office ici va nous faire.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Mais est-ce que, de votre côté, il y aurait un contexte ou des circonstances qui pourraient faire en sorte que le concept que vous proposez ce soir change?

M. SYLVAIN VILLIARD :

2225

Je vais essayer de répondre. Les architectes qui nous ont accompagnés tout le long de ce processus-là, nous avons un comité de sélection, plusieurs de ces architectes se retrouvent dans ce consortium-là qui a été retenu par le comité de sélection. Donc, il faut s'attendre à ce que les planches qu'on vous a présentées soient retenues comme orientation pour le futur.

2230

LA PRÉSIDENTE :

Alors, laissez-moi faire un cran de plus, si vous me permettez, madame Hénault.

2235

Vous savez, la fameuse question des PPP qui a rebondi dans les journaux, entre autres récemment, et si je comprends bien, puis corrigez-moi si je me trompe, si je comprends bien,

le gouvernement a passé une commande pour la préparation d'un plan d'affaires qui toucherait les deux hôpitaux concernant la réalisation de certains volets de l'implantation des deux hôpitaux en PPP. À lire les informations qui circulent, on peut comprendre que, éventuellement, les PPP pourraient toucher la conception, la construction, le maintien ou la maintenance des édifices.

2240

Et là, je reviens avec ma question. S'il y a des portions d'implantation du CHUM qui sont confiées en PPP, que ce soit pour la conception ou pour la construction, est-ce que ça pourrait amener des changements significatifs au concept que vous présentez ce soir?

2245

Dr DENIS R. ROY :

Moi, je vous dirais que non, parce que le contrat va être donné au promoteur seulement après qu'il y ait eu 30 % ou 40 % du devis de performance d'établi. Et une fois que ça, c'est fait, il y a peu de place au changement. Et en plus de ça, les architectes maîtres que nous avons sélectionnés vont être ceux qui vont surveiller la...

2250

LA PRÉSIDENTE :

La réalisation.

2255

Dr DENIS R. ROY :

... l'articulation de ce qu'eux ont fait avec ce que le promoteur privé compte faire.

2260

LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous avez dit 30 ou 40 % du?

2265

Dr DENIS R. ROY :

Dans le devis de performance qui va être soumis au promoteur privé.

2270

LA PRÉSIDENTE :

Bon, le devis de performance, c'est quoi ça?

2275

M. SYLVAIN VILLIARD :

Les plans préliminaires, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Les plans préliminaires.

M. SYLVAIN VILLIARD :

2280

Les plans préliminaires. Nous avons demandé, c'est dans leur contrat, dans l'appel d'offres, que si le choix qui était retenu du gouvernement d'aller en mode de réalisation des PPP, que nous avançons notre projet, et pour nous permettre de faire le bon devis de performance, jusqu'à environ 30 à 40 %. C'est ce qu'on retrouve, ça veut dire à peu près aux plans

2285

LA PRÉSIDENTE :

Alors donc, là on revient, c'est ça...

2290

M. SYLVAIN VILLIARD :

C'est pour ça que la confiance du docteur Roy de dire que ça va être maintenu à l'intérieur, quel que soit le mode de réalisation.

2295

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, c'est toute la question de la fonctionnalité qui est...

2300

M. SYLVAIN VILLIARD :

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Oui, alors?

Dr GUY BRETON :

2310

Vous devinez dans mes yeux que j'allais en rajouter. Ce n'est pas parce que le mode de réalisation est différent que les besoins changent et que les éléments de fonctionnalité qu'on vous a présentés ne sont pas des absolus requis.

LA PRÉSIDENTE :

2315

Des absolus requis.

Dr GUY BRETON :

2320

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Hénault.

2325

Mme ODILE HÉNAULT :

Oui, mais là-dessus, en fait, moi, une des objections que j'ai par rapport à cet immense complexe, il faut bien le dire, dans ce quartier-là, c'est qu'on commençait enfin à avoir un centre-ville de Montréal relativement cohérent.

2330

L'Université du Québec a fait énormément de travail là-dessus. C'est un quartier qui est difficile, on le connaît tous. Je ne parle même pas des problèmes de circulation. Mais il commençait à y avoir une certaine échelle, le Quartier des spectacles étant à une certaine distance de là, mais c'est quand même une forme de consolidation du centre-ville de Montréal qui se faisait à un rythme relativement correct. Et là, moi personnellement, j'ai un peu de crainte par rapport à l'échelle de ce projet.

2335

Je vais vous poser une question seulement par rapport à cet aspect-là, qui est est-ce que vous avez fait des études d'ensoleillement? Parce que juste en faisant un tout petit dessin, je peux voir que l'hiver, à partir de 12 h 30, 1 h, tout ce qui est à l'est du projet est dans l'ombre. Je ne sais pas combien de rues vont être dans l'ombre.

2340

Dr DENIS R. ROY :

Madame, les études ont été faites et je vais laisser...

2345

Mme ODILE HÉNAULT :

Ce serait intéressant.

2350

Dr DENIS R. ROY :

D'ailleurs, monsieur Villiard a adressé cette question-là dans sa présentation, même s'il l'a fait brièvement.

2355

M. SYLVAIN VILLIARD :

Oui, les études d'ensoleillement ont été faites. Je crois qu'on a quelques planches là-dessus. Ça a été fait par nos architectes, selon la demande et les paramètres qui nous ont été demandés, qui est à l'équinoxe, si je me souviens bien.

2360

Je ne sais pas si on va les voir apparaître, mais on voit les différentes plages au 21 mars, à l'équinoxe, aux différentes heures. Donc, les études d'ensoleillement ont été aussi

2365 déposées, à mon avis, à l'Office de consultation. Elles sont là pour...

Mme ODILE HÉNAULT :

2370 Pouvez-vous continuer, s'il vous plaît, juste encore un peu? Je n'ai pas saisi encore. Ça m'étonne que ça n'aille pas plus loin que ça. Est-ce que les architectes pourraient nous expliquer un peu, les personnes qui ont été directement impliquées là-dedans?

LA PRÉSIDENTE :

2375 Attendez, on va voir. Est-ce que vous êtes d'accord? Au fond, vous, ce que vous cherchez, c'est...

Mme ODILE HÉNAULT :

2380 Je ne saisis pas à partir des dessins. Je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez comprendre les...

2385

Mme ODILE HÉNAULT :

Je veux comprendre jusqu'où ça va.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

... les études elles-mêmes, le résultat des études.

Mme ODILE HÉNAULT :

2395

L'hiver, par exemple, parce que...

M. SYLVAIN VILLIARD :

2400 Peut-être demander à Gilles. Gilles, ces études, est-ce que tu as plus? Sinon, elles sont accessibles ici en arrière pour votre lecture ou sur le site.

Mme ODILE HÉNAULT :

2405 Non, mais c'est quand même un point, je m'excuse, c'est un point qui est fondamental...

M. SYLVAIN VILLIARD :

Non, non, vous avez parfaitement raison.

2410

Mme ODILE HÉNAULT :

... de dire que les piétons vont se retrouver sans soleil pendant six mois de temps sur un certain nombre de rues qui sont actuellement utilisées pour circuler, pour se promener un peu.

2415

M. GILLES MAILLÉ :

Donc, en réponse à votre question, oui, les études ont été faites et il y a l'ensemble des images, en fait, qui sont disponibles. C'est-à-dire que ce que vous voyez actuellement à l'écran, c'est une reproduction à l'échelle.

2420

Les modèles 3D, en fait, en réalisation modélisée ont été faits de façon à voir vraiment la projection sur l'ensemble du quartier. Et ce qui a été utilisé, en termes finalement d'analyse, ce sont les paramètres d'analyse dictés par la Ville de Montréal au sens de l'impact aux équinoxes. Mais l'ensemble des données en fonction finalement de la plage horaire est disponible.

2425

Évidemment, il y a un impact, on le constate, mais relativement mineur. Et ça a été géré dans la mesure du possible avec finalement la répartition des hauteurs sur l'ensemble finalement de l'îlot.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Wolfe.

2435

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Monsieur Maillé, peut-être je n'ai pas compris, est-ce que vous avez dit que, en plus des études qui ont été fournies à l'Office, qui sont disponibles sur le site Internet pour l'équinoxe, vous avez aussi fait des études pour les mois hivernaux?

2440

M. GILLES MAILLÉ :

L'ensemble du modèle 3D couvre la plage horaire complète d'une journée. Au niveau des équinoxes, c'est en fonction des paramètres dictés par la Ville.

2445

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

La question de madame Hénault, c'était pour les mois entre le 21 septembre et 21 mars.

Alors, la réponse est... est-ce que vous avez fait des études, par exemple, le 21 décembre?

2450

M. GILLES MAILLÉ :

Je pourrais vous dire la date exacte, vous dire qu'on a regardé sur l'ensemble finalement des conditions d'ensoleillement.

2455

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Le solstice.

2460

M. GILLES MAILLÉ :

Je ne sais pas si les études sont distribuées. Mais effectivement, en fonction d'une date précise, on pourrait avoir une image qui correspondrait exactement à la projection de l'ombrage sur le site.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez les déposer? Parce que ce que vous avez déposé à l'Office, ce sont des études qui couvrent l'équinoxe du printemps, 21 mars.

2470

M. SYLVAIN VILLIARD :

Pour répondre à votre question, madame Roy, nous avons demandé à nos professionnels de répondre à la question des paramètres qui nous ont été demandés.

2475

LA PRÉSIDENTE :

Par la Ville.

2480

M. SYLVAIN VILLIARD :

Donc, ceux de l'équinoxe. Si vous me demandez ceux du solstice, je ne les ai pas. Même moi, je ne les ai pas. Donc, il faudrait les produire, mais je ne les ai pas dans mes tiroirs; sinon, je les aurais déposés.

2485

À ma souvenance, en plus, le règlement dit qu'il faut au moins une heure et demie d'ensoleillement sur la rue, sur les trottoirs. Je pense qu'on est à quatre heures, plus de quatre heures. On dépasse, mais...

2490

LA PRÉSIDENTE :

On va aller voir monsieur Sainte-Marie.

M. SYLVAIN VILLIARD :

2495 Bien oui.

LA PRÉSIDENTE :

2500 Monsieur Sainte-Marie.

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

2505 Merci, madame Roy. Effectivement, les paramètres définis par la Ville sont en fonction de l'équinoxe du 21 mars et Sylvie Champagne va ajouter du détail là-dessus.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

2510 On demande l'équinoxe du 21 mars parce que ça représente une moyenne dans notre règlement d'urbanisme.

Les principales conclusions de l'étude d'ensoleillement qui sont déposées sur le site de l'Office, c'est qu'il y a des tronçons de rues particuliers qui sont nommés à même notre règlement d'urbanisme régulier et les conclusions sont premièrement:

2515 *Le projet ne crée aucun impact sur les conditions d'ensoleillement existantes sur la rue De La Gauchetière, à l'ouest de la rue Sanguinet. Le projet ne crée aucun impact sur les conditions d'ensoleillement existantes sur la rue Saint-Denis au nord du boulevard René-Lévesque. Le projet ne crée aucun impact sur les conditions d'ensoleillement existantes sur le boulevard René-Lévesque.*

2520

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est toujours, madame Champagne, pour l'équinoxe pour le 21 mars.

2525 **Mme SYLVIE CHAMPAGNE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2530 L'équinoxe du printemps.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

2535 En vertu de la réglementation, on demande toujours les études d'ensoleillement à

l'équinoxe du 21 mars parce que ça représente une situation...

2540 Les impacts qu'il va y avoir finalement se situent à deux niveaux. C'est que la rue Saint-Denis, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine, au moins un des deux trottoirs de la rue Saint-Denis sera ensoleillé entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine pendant une durée approximative de quatre heures. Donc, il y aura un trottoir qui sera ombragé durant ce quatre heures-là.

2545 Et également la place Chénier, qui est considérée comme partie intégrante dans le calcul de l'ensoleillement avec le square Viger sera, elle, à l'ombre durant une durée... elle sera à l'ombre pendant environ...

LA PRÉSIDENTE :

2550 Madame Champagne, je pense que je vais vous arrêter parce que, en fait, la question de madame Hénault c'était pendant l'hiver, qu'est-ce qui va arriver. Donc, on n'a pas de réponse. On ne l'a pas.

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

2555 Non, on ne l'a pas.

LA PRÉSIDENTE :

2560 On ne le sait pas.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

2565 Non.

LA PRÉSIDENTE :

2570 On a une bonne idée de ce qui va se passer à l'équinoxe du printemps. À l'été, est-ce qu'on le sait? On ne le sait pas non plus qu'est-ce qui va se passer pendant l'été.

Mme ODILE HÉNAULT :

2575 Ce n'est pas très compliqué finalement. Quand le soleil est haut, vous avez pas mal plus d'ensoleillement. Le gros problème, c'est que quand le soleil est à un angle assez bas, comme entre les deux équinoxes, c'est là que ça coupe de beaucoup.

Maintenant, la question, pour moi, elle est fondamentale. Mais en fait, je me sens vraiment un peu mal à l'aise d'attaquer le projet, parce que je pense que les experts ici ont

2580 vraiment fait leur possible pour faire un excellent travail. On est coincé sur un site qui est compliqué et qui, en plus, est un site complexe par rapport à toute cette rangée de maisons qui existent sur Saint-Denis, qui existent à l'est aussi de votre site. Et c'est un petit peu pour ça...

2585 Et je pense que l'intervenant avant moi, vous seriez bien avisés de lui offrir un bon montant pour sa maison parce que ça va être l'enfer.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous arrêter. Là, vous êtes rendue dans les mémoires.

2590 **Mme ODILE HÉNAULT :**

D'accord. Donc, c'est terminé pour moi.

LA PRÉSIDENTE :

2595 Merci beaucoup. J'espère que vous allez venir présenter un mémoire ou que vous allez venir plus tard présenter vos points de vue.

J'invite maintenant monsieur Philippe Côté. Bonsoir, monsieur Côté.

2600 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

2605 Bonsoir. J'aurais une question très large, qui est un peu liée aussi à l'actualité. C'est que le CHUM est allié sur trois sites: donc l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc. Ici, il est annoncé que la grande majorité des bâtiments seront détruits ou déconstruits. Donc, il est annoncé la fermeture de l'urgence psychiatrique, que le service serait délocalisé vers l'hôpital Notre-Dame.

2610 Donc, j'aimerais comprendre aussi bien la logique interne de réorganisation des services hospitaliers, mais peut-être dans le cadre de notre consultation la logique du chantier et de ce qui sera donc, à ce moment-là, conservé à Saint-Luc versus conservé à l'hôpital Notre-Dame.

LA PRÉSIDENTE :

2615 Donc, votre question, c'est quelle est la logique de la réorganisation des services hospitaliers?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2620 À l'interne. Enfin, oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien sûr, pas à l'échelle du Québec là, on s'entend.

2625 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Bien, subsidiairement ce serait de dire, vu que Saint-Luc est l'hôpital du centre-ville, est-ce que les fonctions centre-ville seront transférées...

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

Ailleurs.

2635 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

... ailleurs comme Notre-Dame ou...

LA PRÉSIDENTE :

2640 Comme à Notre-Dame, d'accord.

Docteur Roy.

Dr DENIS R. ROY :

2645 Écoutez, je pense que la question adresse un problème qui est d'actualité et n'a pas nécessairement à voir avec qu'est-ce qu'on a présenté ce soir. Ceci étant dit, monsieur Côté, je vais lui parler ce soir, avant de lui parler en janvier quand il fera partie du conseil d'administration du CHUM, et ça me fait plaisir de le faire.

2650 D'abord, le transfert des activités de psychiatrie, parce que c'est de ça que vous parlez en particulier ce soir, le transfert des activités de psychiatrie faisait partie d'un grand plan de consolidation des services que nous avons mis de l'avant en 2004 et qui devaient se retrouver avec les neurosciences à l'hôpital Notre-Dame.

2655 Ceci étant dit, depuis ce temps-là, il est arrivé une réforme et la création des centres de services de santé sociaux, qui fait en sorte que l'hôpital Notre-Dame va être l'hôpital qui va fournir les services de première et deuxième lignes en psychiatrie. Le CHUM peut dire ce qu'il veut, ça fait partie de la réforme et de la réorganisation des services de psychiatrie à la grandeur de l'île de Montréal.

2660

Ce qui est conservé présentement à l'hôpital Saint-Luc, c'est une civière ou deux pour les patients qui seraient amenés là par les ambulances pour être transférés éventuellement, si

2665 c'est nécessaire, pour fins d'admission à l'hôpital Notre-Dame, et les soins de désintoxication qui demeurent sur le site. Parce que nous considérons que les soins de désintoxication, ce sont des soins tertiaires et quaternaires qui ne peuvent être faits que dans le CHU.

Est-ce que je répons plus ou moins à votre question?

2670 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2675 Alors, votre deuxième question, monsieur Côté.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2680 Ma deuxième question, disons qu'il y en avait plusieurs, peut-être j'irais un peu plus... pour revenir à la circulation, c'est de questionner le fait que le transit de matières pétrochimiques qui vient de l'est de l'île de Montréal, transite sur les voies de service de l'autoroute Ville-Marie, qui sont Saint-Antoine et Viger.

2685 Je voudrais savoir quel serait l'avis de la Sécurité publique, enfin s'il y a un avis, sur le transport des matières dangereuses dans le secteur, parce qu'il est utilisé vu que c'est l'autoroute Ville-Marie. Parce que justement les camions-citernes ne peuvent pas utiliser le tunnel Ville-Marie et, s'ils n'ont pas pris le pont Jacques-Cartier, ils continuent dans le centre-ville et on voit souvent des camions-citernes dans le secteur.

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sainte-Marie, j'ai envie de commencer par vous. Est-ce qu'il y a eu un avis quelconque qui a été donné par la Ville de Montréal sur cette question du transport des matières dangereuses à proximité d'un hôpital?

2695 **M. PIERRE SAINTE-MARIE :**

À ma connaissance, il n'y a pas eu d'avis. On va voir s'il y a effectivement de l'information là-dessus et on vous la fournira demain.

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

2705 Merci. De votre côté, docteur Roy, est-ce qu'il y a eu des avis qui ont été sollicités ou est-ce que vous avez fouillé un peu cette question de risque?

Dr DENIS R. ROY :

On a fouillé beaucoup la question des risques à une certaine époque, madame la présidente, et je vais laisser monsieur Villiard en parler.

2710

M. SYLVAIN VILLIARD :

La réponse, c'est oui. Premièrement, il y a le réseau de camionnage qu'il faut regarder de près. Je ne me souviens pas que des matières dangereuses passaient à proximité du CHUM, mais même s'il y avait matières dangereuses, nous, on a regardé s'il y avait...

2715

Puis là, je ne m'en souviens pas par coeur, il faudrait que je regarde dans nos études. On pourra vous répondre par écrit. Il y avait une étude sur la vulnérabilité, la question du site et la protection du site en cas d'accidents.

2720

Donc, oui. Et le futur CHUM va le prendre en considération. Il faudrait que je regarde dans mes notes. Peut-être que... oui, on a du monde de SNC-Lavalin qui avait fait cette étude-là à l'époque. Monsieur Léonard qui est ingénieur chez SNC-Lavalin.

2725

M. DENIS LÉONARD :

Alors, Denis Léonard, SNC-Lavalin. J'étais responsable des études de risque et de vulnérabilité. Et oui, le plan de camionnage a fait l'objet de l'étude.

2730

Il faut comprendre que les matières dangereuses qui passent sur Viger – parce que oui, c'est autorisé au niveau du plan de camionnage actuel – c'est des véhicules qui sont obligés de passer là parce que, naturellement, ils ne peuvent pas passer sous l'autoroute Ville-Marie.

2735

Les études ont révélé que c'est un volume très réduit de camionnage pour une desserte locale. Il n'y a pas beaucoup d'industries à desservir. Les plans de camionnage pour les gros volumes du port transitent plus via la 25 et la 40, ils détournent.

2740

Donc, oui, c'est un élément de risque parce que, peu importe la quantité, ça a un impact parce que ce serait à proximité. Mais une recommandation de mitigation, qui est une mitigation, qui est une mesure pour éliminer un peu cette possibilité-là de risque, c'est de revoir le plan de camionnage avec la Ville pour adresser plus la priorité en fonction du CHUM.

2745

Puis aussi, étant donné que ce n'est pas des grosses quantités, il y a moyen d'avoir, au niveau du bâtiment, au niveau du vitrage fermé, il y a beaucoup de mesures déjà prévues sûrement dans le concept qui viennent déjà mitiger ce risque-là.

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

2750

Oui, docteur Roy.

Dr DENIS R. ROY :

2755

Madame la présidente, on pourra faire parvenir à la commission le résultat de ces études-là.

LA PRÉSIDENTE :

2760

D'accord, merci. Ça va, monsieur Côté?

Dr DENIS R. ROY :

2765

Si ça n'a pas déjà été fait.

LA PRÉSIDENTE :

2770

Mais on en a une étude de vulnérabilité qui a été rendu publique. Ça, j'en suis convaincue.

M. SYLVAIN VILLIARD :

2775

Alors c'est celle-là.

LA PRÉSIDENTE :

Puis elle est faite par SNC-Lavalin.

M. SYLVAIN VILLIARD :

2780

Exact. Donc, c'est celle-là.

LA PRÉSIDENTE :

2785

C'est de celle-là dont vous parlez? Elle est déjà publique. Ça va, monsieur Côté?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

2790

Oui, ça va. On avait deux questions, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, j'appelle maintenant monsieur Gabriel Clairet. Bonsoir, monsieur Clairet. On vous écoute.

2795

M. GABRIEL CLAIRET :

Bonsoir!

2800

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

M. GABRIEL CLAIRET :

2805

Alors, la première question concerne le sort du bâtiment occupé par Vidéotron. C'est-à-dire que dans la présentation, j'en ai peut-être manqué, mais je crois comprendre qu'il reste tel quel, le bâtiment. C'est-à-dire, est-ce que sa vocation est médicale, santé?

2810

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez savoir s'il reste tel quel et quelle est sa vocation, pour commencer.

M. GABRIEL CLAIRET :

2815

Oui, s'il reste tel quel surtout. Parce que dans le plan de la maquette qui est à l'entrée, on voit qu'apparemment il reste tel quel. Alors, c'est ma première question.

Dr DENIS R. ROY :

2820

Le bâtiment Vidéotron va servir surtout dans la partie basse de l'édifice de clinique ambulatoire qui requiert un plateau technologique léger.

2825

Donc, pour vous donner un exemple, les cliniques de diabète, les cliniques de rhumatologie vont avoir lieu là parce que ça ne demande pas de plateaux lourds ou d'exams très élaborés sur place.

2830

Les parties du haut vont être réservées à mon ami le vice-recteur et anciennement vice-doyen exécutif de la faculté pour servir de laboratoire d'expertise et d'habilité clinique, pour permettre aux étudiants et aux autres professionnels de la santé de travailler sur des malades virtuels avant de commencer et se pratiquer sur de vrais patients. Mais grosso modo, à l'extérieur, vous ne verrez pas de différence.

M. GABRIEL CLAIRET :

2835

Donc, c'est un recyclage à l'intérieur du bâti actuel.

LA PRÉSIDENTE :

2840

C'est ça.

Dr DENIS R. ROY :

2845

Oui.

M. GABRIEL CLAIRET :

Est-ce que vous me permettez de poser une seconde...

2850

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien sûr.

M. GABRIEL CLAIRET :

2855

Bien, ce n'est pas une seconde question, parce que j'en ai une autre sur le reste du projet.

2860

Est-ce qu'il n'aurait pas été intéressant d'envisager d'envelopper cet édifice pour éviter d'avoir à construire une tour aussi haute, comme on le voit sur la maquette, qui se trouve au sud de Vidéotron, c'est-à-dire entre Viger et Saint-Antoine, pour éviter cette volumétrie qui est quand même assez importante et peut-être profiter de ceci pour lier davantage l'îlot D, enfin ce dernier îlot qui est entre Viger et Saint-Antoine, et les îlots qui sont au nord, B, C, je ne sais plus comment les appelez.

2865

LA PRÉSIDENTE :

B et D.

2870

M. GABRIEL CLAIRET :

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2875

B et D, je pense.

M. GABRIEL CLAIRET :

2880 B et D et, par la même occasion, bien, de faire un lien piétonnier, au lieu d'être... parce que je viens de l'apprendre, je ne l'ai pas vu dans votre présentation. Vous n'avez jamais dit dans votre présentation que le lien était souterrain, c'est-à-dire que c'était un lien souterrain.

2885 Moi, ça me fait terriblement peur parce que, dans le fond... pas peur au sens, si vous voulez, sécurité, bien que tantôt il y a d'autres personnes qui ont invoqué le souterrain qui était l'autre côté. Mais vous savez que chaque fois qu'on permet un accès, enfin, qu'on laisse la priorité à la voie routière ou à la voie urbaine pour faire passer les piétons en dessous, pour moi, c'est une erreur urbanistique majeure.

2890 Donc personnellement, moi, je trouverais qu'il serait intéressant de repenser la vocation de cet édifice pour s'en servir comme lien entre l'îlot du nord et puis l'îlot qui est coincé entre Viger et Saint-Antoine. En gros, dans le fond...

LA PRÉSIDENTE :

2895 Alors, on y va.

M. GABRIEL CLAIRET :

2900 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2905 C'est une excellente question. Est-ce que vous avez envisagé cette hypothèse de retravailler un peu l'édifice Vidéotron de telle sorte que vous puissiez abaisser la hauteur de la tour qui est derrière?

Dr DENIS R. ROY :

2910 Il aurait quand même fallu trouver un espace pour accommoder les patients qui vont visiter le CHUM en ambulatoire.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Mais je pense que monsieur ne met pas ça en cause.

Dr DENIS R. ROY :

2920 Non, ça, je suis d'accord, sauf que l'îlot E que vous voyez, c'est le Centre de recherche où il va se pratiquer de la recherche fondamentale, donc du «wetbench» si je peux employer l'expression, et l'édifice de Vidéotron ne se prête pas au «wetbench».

LA PRÉSIDENTE :

2925 Pourquoi?

M. GABRIEL CLAIRET :

2930 Je n'ai pas compris, là.

LA PRÉSIDENTE :

Non, moi non plus. Alors, pourquoi?

2935 **M. SYLVAIN VILLIARD :**

2940 Il faut juste préciser que l'édifice du Centre de recherche doit être séparé. On a là nos propriétés intellectuelles. On a là aussi tous nos laboratoires humides, c'est ce qu'on appelle les «wetbenchs» ou les «wetlabs». Donc, il doit être séparé et l'accès doit être limité. Il sera beaucoup plus contrôlé que le restant, donc un immeuble séparé à cette fin-là.

2945 En ce qui concerne l'édifice Vidéotron, il aurait fallu faire une série de relevés, que nous n'avons pas faits encore, on a fait certains relevés. Mais je vous rappelle que pour ajouter par-dessus Vidéotron, parce que Vidéotron utilise tout son site, on ne peut pas aller dans le parc Chénier, il faudrait renforcer fort probablement, je n'ai pas fait l'étude, les structures, rajouter des étages.

2950 Et l'autre problématique qui est liée à ça, je vous rappelle que sous l'édifice Vidéotron ou tout adjacent à, il y a le métro donc qui passe là, c'est la ligne orange qui passe derrière, qui limite le nombre de stationnements dans Vidéotron.

2955 Donc, il y a des conditions qui font en sorte que l'édifice Vidéotron, on l'a conservé comme ça. Et l'autre, bien, il faut construire le Centre de recherche complet avec ses propres accès, ses restrictions, compte tenu des activités qui ont lieu là.

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question?

2960 **M. GABRIEL CLAIRET :**

Alors, ma deuxième question, elle porte plus sur la relation entre le CHUM et puis la Technopôle Ville-Marie.

2965 Vous l'avez mentionné une seule fois dans votre présentation et, comme c'est un projet, enfin comme on a dit précédemment, complexe, évidemment tout le monde en est convaincu, même si c'est un petit espace où on construit ce très beau projet, en fait, il va y avoir des impacts très importants sur l'environnement urbain.

2970 On a parlé de la circulation tantôt. Et le fait qu'on ne remet pas en question les sorties d'autoroute, c'est une catastrophe, selon moi. Parce qu'à moyen terme, il est fort probable que la sortie de l'autoroute ne pourra pas rester telle quelle puisque c'est une barrière énorme dans le tissu urbain de ce secteur qu'on voudrait réanimer.

2975 Mais la question principale, la deuxième, c'est y a-t-il une relation entre la corporation du CHUM et ce qui est la Technopôle ou ce qu'on dit qui est la Technopôle...

LA PRÉSIDENTE :

2980 De la santé.

M. GABRIEL CLAIRET :

... Ville-Marie qui, dans le fond, va faire quoi dans tout ça par rapport à tout ce projet-là.

2985 Parce qu'il y a l'aspect médical, l'aspect centre hospitalier avec sa coquille, la volumétrie qu'on a à l'heure actuelle, les besoins de réponse aux patients. C'est vrai que c'est un projet en lui-même assez complexe où il faut répondre et puis je pense que votre présentation répondait bien à ça de répondre, disons, au quadrilatère en question et puis à l'objet de ce pourquoi vous faites ce projet-là, etc.

2990

Mais moi, je m'inquiète parce que...

LA PRÉSIDENTE :

2995

De l'avenir.

M. GABRIEL CLAIRET :

3000 De la relation qu'il y a entre les deux. Oui, dans le fond, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3005 Alors, on a souvent dit que le CHUM, c'était le vaisseau amiral du Quartier de la santé et de la Technopôle Ville-Marie. Pouvez-vous nous expliquer les liens et répondre à la question de monsieur?

Dr DENIS R. ROY :

3010 Écoutez, j'aurais adoré pouvoir parler du Technopôle, moi, mais ce n'est pas... pour les fins de la présentation de ce soir, nous, c'est l'article 89 qui traite des changements causés, occasionnés par l'implantation du CHUM.

LA PRÉSIDENTE :

3015 C'est vrai.

Dr DENIS R. ROY :

3020 Par ailleurs, par ailleurs, il est presque certain que dans la nouvelle philosophie de la recherche, les chercheurs du CHUM vont être de grands producteurs de propriétés intellectuelles, mais d'activités commerciales qui devront s'implanter à l'extérieur du Centre de recherche, dans le Technopôle qui, même si le CHUM en est un des promoteurs, devient quelque chose qui est hors CHUM, en ce sens que ça devient quelque chose de privé.

3025 Donc, jusqu'à un certain point, je peux en parler parce que j'en suis un promoteur au même titre que l'Université de Montréal et la Chambre de commerce de Montréal, mais ça ne nous appartiendra pas en mains propres. Alors, ça va avoir son propre conseil d'administration, sa propre direction générale et ça va relever essentiellement de l'industrie privée.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

3035 Monsieur Clairet, si ça vous intéresse, je vous invite à venir à l'atelier du 15 novembre, qui va porter sur la revitalisation du quartier, et il y a monsieur Gélinau qui sera là du Technopôle justement Ville-Marie, qui est le directeur général. Vous êtes le bienvenu.

M. GABRIEL CLAIRET :

3040 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, je fermais le registre d'inscription pour ce soir sur les questions, tout de suite. J'ai encore trois personnes qui veulent intervenir.

3045

Je vous rappelle que nous serons ici demain soir aussi. On avait annoncé deux soirs de présentation, alors on sera là demain aussi. S'il y en a qui souhaitent continuer de poser des questions, vous pouvez revenir, on sera là pour y répondre.

3050

J'invite maintenant monsieur Bernard Tremblay. Bonsoir, monsieur Tremblay.

M. BERNARD TREMBLAY :

3055

Bonjour. Ça fait à peu près trois heures que j'essaie de formuler ma question ou mes deux questions, puis après ça j'ai un peu de difficulté, mais disons que je vais avoir deux questions.

3060

Dans la première question, il y a deux volets. Ça concerne la problématique du logement dans le quartier. Moi, je parle particulièrement du logement pour les personnes à très bas revenu, mettons comme les personnes sur l'aide sociale, par exemple. Là, j'imagine le quartier, dans un premier temps, j'imagine qu'il va avoir des démolitions, des démolitions où actuellement il y a des locataires, mettons, qui sont à très bas revenu. Puis après ça, là, je me demande qu'est-ce qui va arriver. D'abord, combien il y a de logements locatifs en incluant les chambres.

3065

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, il y a des études qui ont été publiées là-dessus. Je ne sais pas si vous avez vu, il y a une certaine caractérisation du quartier qui a été faite, du secteur.

3070

M. BERNARD TREMBLAY :

Oui.

3075

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est sur le site de l'Office, vous allez les trouver.

Est-ce que, monsieur Sainte-Marie, vous avez des données précises que vous pourriez servir comme ça tout de suite ce soir?

3080

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

3085

Oui. En fonction des données qu'on a, parmi les bâtiments que le CHUM démolirait, il y a seulement deux logements. C'est-à-dire que la plupart des immeubles qui seront démolis sont déjà occupés par l'hôpital comme tel ou correspondent à l'église. Donc, ce ne sont pas des bâtiments résidentiels ou pas des commerces également.

M. BERNARD TREMBLAY :

Il n'y a pas de chambres non plus qui vont disparaître?

3090

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Il y a deux logements, comme je vous dis. Il ne s'agit pas de chambres.

3095

M. BERNARD TREMBLAY :

Il n'y en a pas. Puis en tout cas, il y avait quelque chose, en tout cas...

3100

La deuxième, là c'est ceux qui vont être démolis, mais maintenant il va avoir une pression qui va s'exercer tout de même sur les environs, puis dans les zones, c'est des zones où il y a des personnes qui sont à très faible revenu. Puis là, je me demande qu'est-ce qui va arriver à ces personnes-là.

LA PRÉSIDENTE :

3105

Alors, je vous demanderais, monsieur Sainte-Marie, est-ce qu'il y a des cas analogues ailleurs dans la ville où un grand équipement, par exemple, institutionnel ou privé a pu occasionner une sorte de gentrification par la suite. Qu'est-ce que la Ville a comme réflexion là-dessus ou comme...

3110

M. BERNARD TREMBLAY :

J'aimerais faire remarquer qu'il va avoir une venue de beaucoup d'employés, de professionnels, tout ça. C'est des nouvelles personnes qui vont venir et qui vont exercer une pression à la hausse.

3115

LA PRÉSIDENTE :

Sur les logements, le coût des logements.

3120

M. BERNARD TREMBLAY :

Même le quartier élargi, quasiment aller peut-être très très étendu.

3125

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

L'action de la Ville se porte sur l'ensemble du territoire et non pas en fonction de l'implantation de projets spécifiques.

3130 Il y a la Politique d'inclusion du logement abordable, qui a été approuvée l'année dernière par la Ville, qui prévoit que, dans tout nouveau projet d'envergure, un total de 30 % des logements doivent être abordables, c'est-à-dire 15 % de logements sociaux et 15 % de logements abordables autres que sociaux.

3135 Il y a aussi des actions qui se posent en ce moment spécifiquement dans la partie est du centre-ville quant aux maisons de chambre. Monsieur mentionne la question des chambres. Effectivement, les chambres sont soumises à des pressions immobilières, disons, et la Ville est bien sensible à cette problématique et justement se penche là-dessus avec les organismes du milieu pour essayer de trouver des solutions.

3140

M. BERNARD TREMBLAY :

3145 Là, je voudrais revenir à la question du logement abordable. J'aimerais faire remarquer que pour le logement abordable, ça, ça équivaut à du logement qui est accessible à des personnes de 55 000 \$ et moins. Puis habituellement, mettons, 15 % de logements abordables, le premier qui a parlé, il dit que c'est divisé en logement social, 15 % de logement social et 15 % d'autres.

3150 Le premier, j'imagine que c'est à peu près pour les revenus entre 35 et 55 000 \$. Puis après ça pour le logement social, ça, il y a deux volets: il y a le volet logement abordable, volet social, puis il y en a un autre où c'est Accès logis. Mais si on compare, par exemple, si on regarde quelle proportion qui peut s'adresser aux personnes qui ont 10 000 \$ et moins, c'est une très faible proportion.

3155 Si on regarde, mettons, dans l'arrondissement, si on regarde les personnes qui ont un taux d'effort supérieur à 50 %, 70 % de ces personnes-là ont des revenus de moins de 10 000 \$, alors que le logement abordable, même social, il ne s'adresse pas... je veux dire, c'est un gros problème.

3160 Même, mettons au-dessus de 50 %, 95 % de ces personnes-là ont des revenus de moins de 20 000 \$. Puis là encore, le 20 000 \$, c'est quasiment la limite. Parce que dans Accès logis... je veux dire, il y a logement abordable qui ne sont pas social, qui n'est pas abordable du tout, mettons, pour les personnes qui ont 10 000 \$ et moins. Puis pour les personnes qui ont 10 000 \$ et moins, il y aurait Accès logis, la proportion, ce qu'ils appellent «supplément au loyer». Il y a
3165 une partie qui a droit au supplément au loyer. Là, eux autres, ils ont le droit.

3170 Mais si on regarde, mettons, pour les besoins pour les personnes qui ont 10 000 \$ ou même 20 000 \$ et moins, le logement social de la Ville ne sert pas à grand-chose. Il y a très, très peu. Puis tandis que c'est un quartier justement qui a cette pauvreté-là où il y a beaucoup de personnes qui sont sur l'aide sociale, puis je pense qu'avec la pression des loyers qui vont

augmenter...

LA PRÉSIDENTE :

3175 Ça aussi, c'est une question à laquelle on va s'attaquer à l'intérieur de l'atelier 3 sur la qualité de vie dans le quartier. Alors, si vous voulez, revenez à l'occasion de l'atelier. Mais quand même, ce que je comprends de l'intervention de monsieur Sainte-Marie, c'est qu'on vous dit qu'on est conscient qu'il y a des problématiques, du moins à l'est.

3180 Dans le quartier comme tel, effectivement, les études du CHUM font la démonstration qu'il y a des poches, là, de gens à très faible revenu qui risquent éventuellement de se situer dans des zones où il va y avoir de la pression pour des changements. Est-ce que de votre côté, il y a moyen que vous teniez compte de ces éléments-là ou comment est-ce que vous tenez compte de ces éléments-là?

3185

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Oui, la Ville en tient déjà compte, évidemment.

3190 **M. BERNARD TREMBLAY :**

Mais par rapport au logement abordable, comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a rien pour eux autres.

3195 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, moi, je vous suggère de revenir nous en parler au moment de l'atelier, et surtout de revenir pour présenter un mémoire et faire des propositions là-dessus, qu'est-ce que vous proposez si vous trouvez que les mesures qui sont prises par la Ville sont insuffisantes. 3200 Parce que là, ça concerne plus la Ville, je pense, que le CHUM.

M. BERNARD TREMBLAY :

3205 Mais d'un autre côté, pour du côté du CHUM, il y a beaucoup... je veux dire, ils ont parlé de... ils accordent de l'importance à quel impact que ça peut avoir le projet sur le quartier. Mettons quand on passe une auto à quelqu'un qui a des bonnes chances de faire un accident, on est un peu coupable d'avoir passé l'auto à la personne.

LA PRÉSIDENTE :

3210

Alors, peut-être que je devrais vous passer la parole, docteur Roy. Est-ce que vous y avez pensé à cette question d'injection sociale?

Dr DENIS R. ROY :

3215

Je crois que lorsque nous avons présenté le projet à la Commission parlementaire en mars 2005, nous avons insisté sur le rôle que le CHUM voulait se donner en tant qu'entité responsable socialement.

3220

Je peux vous dire que parmi les plans auxquels nous sommes en train de réfléchir, certains des édifices qui vont être libérés autour de Notre-Dame, qui n'est quand même pas si loin, on réfléchit à la possibilité d'en faire justement des logements à loyer modique. Alors, cette réflexion est déjà commencée.

3225

M. BERNARD TREMBLAY :

Mais le sens de loyer modique a pas mal changé ces dernières années.

LA PRÉSIDENTE :

3230

On va revenir mais, au fond, l'ouverture est là.

Dr DENIS R. ROY :

3235

Mais ce que j'essaie de vous dire, c'est que ça n'a pas été tellement balayé du revers de la main cette question-là.

M. BERNARD TREMBLAY :

3240

O.K. Un deuxième point que j'aimerais amener pour la question...

LA PRÉSIDENTE :

3245

Oui, rapidement.

M. BERNARD TREMBLAY :

3250

... ça a un peu rapport avec la question de la revitalisation du quartier. Ce serait que le CHUM cherche beaucoup à engager des personnes du quartier, des environs, de sorte que ça va diminuer la quantité de circulation, les personnes qui sont près d'ici n'auront pas besoin de circuler pour se rendre à leur travail, et peut-être organiser des séances de formation spécialement, mettons, pour les gens du quartier pour les encourager encore plus à travailler dans le quartier.

LA PRÉSIDENTE :

3255

Ce que vous avez dit est enregistré, mais ce serait mieux si vous reveniez le dire à l'occasion des mémoires.

M. BERNARD TREMBLAY :

3260

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3265

Oubliez pas. Merci.

Monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir, monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

3270

Madame la présidente, bonsoir, commissaires, messieurs, mesdames. Je comprends qu'il y a eu une intense présentation, à laquelle malheureusement d'autres engagements ne m'ont pas permis d'assister in extenso. Donc, peut-être certains des points auront été traités, je vous prie de m'excuser.

3275

On a une préoccupation particulière sur les questions de patrimoine et d'aménagement. C'est un projet d'aménagement mais c'est aussi un projet de patrimoine. Il se situe sur une des rues les plus anciennes de Montréal, 1717, je pense, pour la rue De La Gauchetière, et aux abords de l'arrondissement historique.

3280

On a parlé tantôt de la question des dessins qui sont fort instructifs. Une première question est en relation avec ces dessins. C'est qu'on a vu depuis quelques années évoluer beaucoup ces dessins et, au fur et à mesure où ces dessins évoluaient, on voyait des éléments du patrimoine disparaître. On comprend que ce sont des projets très, très complexes et, donc, le lien entre les dessins sans «e» et les desseins avec un «e», c'est important. C'est l'expression architecturale et la programmation. Le lien est très fort. Les hôpitaux sont des machines très, très précises, très minutieuses.

3285

Et on aimerait ça comprendre un petit peu quelle est l'évolution des dessins et de la programmation, les exigences qui ont pu être formulées. S'il y a moyen aussi d'avoir peut-être la commande aux architectes, avec les critères particuliers qui sont émis autour de ça, ça aiderait beaucoup à comprendre comment ça se fait qu'il y a deux, trois ans, on voyait l'église, puis aujourd'hui on ne la voit plus.

3290

LA PRÉSIDENTE :

3295

Monsieur Roy.

Dr DENIS R. ROY :

3300 Est-ce que la question est: est-ce qu'on peut avoir accès à?

LA PRÉSIDENTE :

3305 C'est une des dimensions de la question: «Est-ce qu'on peut avoir accès aux commandes des architectes?» C'est une des dimensions.

Dr DENIS R. ROY :

3310 Écoutez, je pense que vous pouvez toujours avoir accès. Mais monsieur Villiard est très anxieux de répondre en partie à votre question.

M. SYLVAIN VILLIARD :

3315 Je ne dirais pas anxieux, mais puisqu'on a des discussions régulières, monsieur Bumbaru et moi. Monsieur Bumbaru, vous vous souvenez, vous faites référence à des esquisses qui ont été utilisées, je pense, en 2003. Depuis 2004, ce sont toujours les mêmes esquisses qu'on a utilisées pour présenter.

3320 La grosse différence entre l'esquisse 2003 et 2004, en 2003, nous devions démolir tout l'hôpital Saint-Luc pour conserver l'église. De fait, elle était là en 2003. Mais la proposition qui avait été faite au gouvernement, c'est d'aller chercher cette fonctionnalité-là à travers la démolition complète de l'hôpital Saint-Luc, d'Édouard-Asselin et d'André-Viallet.

3325 Donc, à partir de là, les discussions que nous avons eues avec le gouvernement, il a dit: «Bien, écoutez, un des aspects, c'est que nous désirons que vous conserviez l'hôpital Saint-Luc, les différents édifices qui sont là.» On les conserve à plus de 80 %, ce qui nous laisse, ce que le docteur Breton a mentionné, l'îlot D pour l'ensemble de nos fonctions à haute technologie.

M. DINU BUMBARU :

3330 La commande qui a été passée donc a évolué au cours des dernières trois années. Sans aborder la question du passé étant garant de l'avenir, qui nous amènerait à réfléchir: «Qu'est-ce qui va se passer une fois que ça sera construit? Est-ce que ça va changer aux trois ans aussi, qui est un autre facteur, et prendre des expansions?», mais est-ce que les... ce serait utile, je pense, 3335 de comprendre cet aspect, ce qui a amené le gouvernement à poser cette condition. Et peut-être qu'il y a certaines conditions qu'il serait utile pour la population de comprendre.

Enfin, il y en a certaines qui appartiennent au royaume du gouvernement, et c'est son

3340 droit le plus strict, mais peut-être d'avoir accès à certains documents qui nous éclaireraient serait utile pour faire des commentaires ou des contributions qui ne mettent pas en cause la constitutionnalité de certaines décisions mais qui travaillent sur ce sur quoi on peut avoir de l'influence.

3345 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, je comprends que, docteur Roy, vous seriez prêt à déposer les commandes faites aux architectes? Si c'est pour vous être utile?

3350 **M. DINU BUMBARU :**

Ou autres...

LA PRÉSIDENTE :

3355 Ou autres documents.

M. DINU BUMBARU :

3360 Madame la présidente, ou autres demandes qui pourraient provenir du ministre, par exemple. On en a vu dans les journaux qui étaient évoquées mais ils ne figurent pas aux documents du dossier.

Dr DENIS R. ROY :

3365 J'ai peut-être mal compris la dernière partie de la question à propos du ministre.

LA PRÉSIDENTE :

3370 Un document qui aurait été évoqué dans les journaux, demande du ministre.

M. DINU BUMBARU :

3375 Bien, sur les questions de patrimoine et d'aménagement, il y a eu des articles dans les journaux qui évoquaient des demandes du ministre. Nous ne sommes pas informés de ça. Enfin, sur le site de l'Office, ce n'est pas des éléments qui appartiennent au dossier. Je comprends que ça appartient peut-être au promoteur, mais il serait utile qu'on puisse comprendre ça, enfin si la chose est possible évidemment.

Dr DENIS R. ROY :

3380 En toute transparence, madame la présidente, on va se faire un plaisir de vous

transmettre la lettre que le ministre nous a écrit.

LA PRÉSIDENTE :

3385

Alors, donc, nous aurons une lettre écrite par le ministre qui figurera dans les documents déposés. Ça, ça faisait partie de votre première série de questions?

M. DINU BUMBARU :

3390

C'est un premier point. Sur la relation, la question, c'est comment le programme a évolué, donc pour comprendre ça. Parce que les gens qui travaillent répondent à un programme qui est au-delà de la science médicale, qui a peut-être certaines conditions qui touchent notre dossier ici.

3395

Pour nous, il y avait aussi cette question de la... j'ai regardé les documents qui sont très nombreux, très impressionnants, mais j'ai eu du mal à trouver une liste des propriétés publiques dans le secteur.

3400

Docteur Roy tantôt a évoqué, en répondant au précédent intervenant, le fait qu'il y a un jeu de portefeuilles immobiliers qui s'annoncent avec des stratégies très positives dans certains cas. Est-ce que ce serait utile d'avoir un état du domaine public accessible au projet dans les environs immédiats?

3405

Enfin, on parle de bout de terrain le long de l'autoroute, etc., mais est-ce que ça pourrait être décrit, ça, quelque part, pour qu'on puisse comprendre ça.

Dr DENIS R. ROY :

3410

À ma connaissance, on est ici pour discuter de l'implantation du CHUM au centre-ville.

M. DINU BUMBARU :

Exact.

3415

Dr DENIS R. ROY :

L'article 89. Et à l'intérieur de l'article 89, à ma connaissance, à moins que je me trompe, il n'y a pas d'édifices publics avec lesquels il faut transiger.

3420

M. DINU BUMBARU :

Ce n'est pas le sens de ma question, je pense que je me suis peut-être mal exprimé. Mais des terrains. Présentement, ce qui nous est exposé, c'est une concentration sur un site

3425 restreint.

Dr DENIS R. ROY :

Oui.

3430

M. DINU BUMBARU :

3435 Il y a certaines époques... vous savez, on est juste des laïcs dans tout ça, nous autres, mais on a vu en lisant les journaux, qui ne sont peut-être pas les meilleurs témoins de leur histoire, mais enfin qu'il y avait des discussions sur un espace qui était peut-être plus généreux à une certaine époque, qui s'est peut-être concentré. Mais on sait qu'il y a des disponibilités de terrains du ministère des Transports, ministère de ceci, la Ville, etc., ce serait peut-être utile de comprendre dans un périmètre restreint...

3440 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ces données-là existent à la Ville, l'état des propriétés publiques dans un secteur donné, dans le secteur?

3445 **M. PIERRE SAINTE-MARIE :**

Oui, bien sûr. Le rôle de valeur foncière identifie l'ensemble des propriétaires de tous les terrains de la Ville, de même évidemment que le Bureau de la publicité foncière du gouvernement du Québec. C'est une information qui est publique.

3450

Dr DENIS R. ROY :

Madame la présidente, peut-être qu'il serait approprié pour monsieur Bumbaru de participer à l'atelier auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, où monsieur Gélinau...

3455

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gélinau a ces informations-là, lui?

3460 **Dr DENIS R. ROY :**

Non. Mais c'est parce que ce à quoi monsieur Bumbaru fait allusion relève de ce qui va être discuté cette journée-là, mais qui n'est pas approprié de discuter dans le contexte de l'article 89.

3465

LA PRÉSIDENTE :

En fait, ça dépend. Il faut comprendre aussi comment est-ce que le CHUM va s'agrandir et où il va s'agrandir.

3470

Ce que je comprends de la question de monsieur Dinu Bumbaru, c'est un intérêt pour les alternatives jusqu'à un certain point. Est-ce qu'il existe d'autres terrains où le CHUM pourrait se déployer autrement ou s'agrandir éventuellement. Est-ce que je me trompe ou...

3475

M. DINU BUMBARU :

Bien, c'est de comprendre la nature de ce qui se passe de l'autre bord de la rue. Ce n'est pas d'aller chercher des terrains à Pointe-aux-Trembles, mais vraiment dans un ensemble très proche et ça peut être sur ces questions-là, pour comprendre l'avenir du projet.

3480

LA PRÉSIDENTE :

Si c'est pour comprendre l'avenir du projet, on pourrait accepter cette question-là. Si c'est d'une manière très générale la question que vous posez.... mais j'imagine qu'elle a un lien avec le déploiement des édifices du CHUM.

3485

Alors, là, ce que je comprends de la réponse de la Ville, c'est qu'il y a au moins deux sources d'information. Rappelez-nous. Vous les avez indiquées.

3490

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

C'est le rôle d'évaluation de la Ville qui sert à taxer les propriétés, et le Bureau de la publicité foncière qui sert à enregistrer les transactions, les notaires, par exemple, quand il y a des ventes ou des achats.

3495

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que c'est possible pour la Ville, est-ce que c'est beaucoup de travail que de sortir la portion du rôle d'évaluation qui concerne le secteur qu'on regarde?

3500

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

On pourrait faire ça, oui. Enfin, il faudrait définir un périmètre, mais on pourrait faire ça et identifier... je crois que ce qui intéresse monsieur, c'est les propriétés publiques, c'est-à-dire du gouvernement et de la Ville.

3505

M. DINU BUMBARU :

Oui.

3510 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3515 **M. PIERRE SAINTE-MARIE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3520 Qui sont dans un secteur, quand même le secteur environnant, pour qu'on puisse comprendre quelles sont les disponibilités éventuellement y compris pour des zones d'expansion.

3525 Puis en plus, effectivement monsieur Gélinau, lors de l'atelier du 15 novembre, j'imagine, parce que je ne sais pas exactement quelle sera la nature de sa présentation, mais il pourrait être en mesure de répondre à certaines questions.

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

3530 Madame Roy, quel périmètre pourrait satisfaire la demande? Est-ce qu'on dit, je ne sais pas, René-Lévesque à Saint-Laurent jusqu'à Saint-Antoine, jusqu'à Saint-Hubert?

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que, oui, c'est assez ça.

3535

M. DINU BUMBARU :

Amherst.

3540 **M. PIERRE SAINTE-MARIE :**

Amherst si vous voulez.

M. DINU BUMBARU :

3545

C'est plus beau.

LA PRÉSIDENTE :

3550 Mais quand même, là, il ne faudrait quand même pas s'étirer trop. Il y a déjà des périmètres qui ont été envisagés pour les questions de circulation. Il y a des périmètres qui ont

été envisagés pour des questions...

3555 Dans les études sur l'insertion en milieu urbain, il y en a des périmètres qui ont été envisagés. On pourra revenir avec, vous dites René-Lévesque, Saint-Hubert, Saint-Antoine, Sainte-Élisabeth?

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

3560 Sainte-Élisabeth?

LA PRÉSIDENTE :

3565 Saint-Laurent.

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Saint-Laurent, oui.

3570 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

M. DINU BUMBARU :

3575

Madame la présidente, si ça pouvait être visuel, ça serait d'autant plus intéressant pour le grand nombre de laïcs qui ne savent pas lire des rôles d'évaluation avec grand plaisir.

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

3580

On s'entend que ça va être une carte avec des couleurs.

LA PRÉSIDENTE :

3585 Une carte avec des couleurs. Ça va?

M. DINU BUMBARU :

3590 J'avais une deuxième petite question, madame la présidente, qui s'adresserait peut-être moins à l'instance hospitalière, enfin du CHUM, mais peut-être plus aux instances municipales.

On a vu apparaître dans le projet de règlement, puisque c'est, je crois, l'objet premier de l'exercice, en tous les cas c'est le point 1.1, je pense, de la longue liste de documents sur le site Web de l'Office, cette notion de rappel de bâtiments et de conservation partielle, etc., et je

3595 me demandais s'il y avait une... vous savez, parce qu'on peut le voir au niveau de l'édifice, de
l'objet lui-même, mais on peut aussi se poser la question, comme je vous disais tantôt, nos
préoccupations sont de patrimoine et d'aménagement, et il y a la notion des trois clochers dans ce
secteur-là.

3600 Il y a Bonsecours, Saint-Sauveur et Saint-Jacques, l'UQAM c'est-à-dire. Et on se
demande comment est-ce que toute cette terminologie, qui est un peu nouvelle, elle est encadrée
par des définitions, elle est appuyée sur des principes ou elle est vraiment nouvelle à ce point
qu'elle apparaît dans des règlements ou des projets de règlement sans avoir une généalogie.

3605 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous voulez savoir ce qu'il y a derrière.

M. DINU BUMBARU :

3610

Oui. C'est quoi les idées? D'où ça vient? C'est quoi les définitions? Est-ce qu'on a des
références? Est-ce qu'il y a un historique à la Ville de Montréal d'avoir des... l'utilisation du mot
«conservation de vestige» ou de «rappel», des choses comme ça. Ce serait utile pour comprendre
qu'est-ce qu'on entend par ça et comment est-ce que le producteur du projet est appelé à façonner
ça en termes d'architecture.

3615

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sainte-Marie.

3620

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Je m'excuse, j'ai mal compris la question. Est-ce que la question, c'est de savoir s'il y a
des exemples dans le passé de préservation de vestiges?

3625

M. DINU BUMBARU :

Bien, de règlements qui disent: «On va avoir...» Là, c'était à quel article que j'ai vu ça?
Ça m'a toujours fasciné de voir ça ici. C'est dans la section... quand on met la question de
conservation du patrimoine sous le titre «démolition», on a toujours un petit froid dans le dos. C'est
comme une entrée en matière qui est un peu particulière. Mais je note ici:

3630

*La démolition des bâtiments est autorisée à condition que des parties de ces bâtiments
soient intégrées aux constructions par l'effet combiné de la conservation d'éléments bâtis et du
rappel de la présence de ces bâtiments en ces lieux.*

3635

Alors, vous comprenez que ce n'est pas une mesure objective mesurable. Il y a beaucoup de qualitatif là-dedans et d'interprétation possible. On aimerait ça savoir sur quelle base est-ce que c'est exprimé, sur quelle base ça sera interprété.

3640

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

On mentionnait dans la présentation que les permis de démolition pourront être émis à la suite de la production de différents documents, donc d'explications...

3645

LA PRÉSIDENTE :

D'avis.

3650

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

D'avis, mais de documents de la part du promoteur du projet et, par la suite, justement d'avis de la part des comités consultatifs habituels de la Ville, c'est-à-dire le Comité d'architecture et d'urbanisme, le Conseil du patrimoine et le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

3655

Monsieur Bumbaru a raison de dire que cet article-là est qualitatif parce que, effectivement, au moment où le projet de règlement a été composé et adopté par le Conseil municipal, aucune présentation précise n'avait été faite par le CHUM quant à la conservation d'éléments patrimoniaux de ces bâtiments-là.

3660

Donc, effectivement, les propositions du CHUM sont analysées en fonction de ces critères-là. Est-ce qu'il s'agit d'une première en termes de formulation? À notre connaissance, Sylvie et moi, oui. Mais évidemment, c'est loin d'être le premier projet où on intégrerait des éléments patrimoniaux, il y en a eu de toutes sortes. Bon, la maison Alcan a intégré des immeubles entiers. Il y a plusieurs cas d'immeubles qui intègrent des façades. Il y a des cas, comme le Centre de commerce mondial, qui intègrent à la fois des façades et des bâtiments complets.

3665

Donc, il s'agissait pour nous de trouver une formulation qui permettrait à la créativité des architectes du CHUM de s'exprimer et qui permettrait ensuite aux différents comités aviseurs de la Ville de se prononcer, et finalement aux élus de la Ville de se prononcer.

3670

Sylvie, je crois, a quelque chose à ajouter aussi.

3675

LA PRÉSIDENTE :

Oui, madame Champagne.

3680 **Mme SYLVIE CHAMPAGNE :**

Je ne sais pas, je pense que, Dinu, tu n'étais peut-être pas parmi nous lorsqu'on est passé à travers l'ensemble du projet de règlement. Alors, préalablement à la démolition de ces bâtiments-là, il y aura différentes choses qui sont exigées par le projet de règlement.

3685

Dans un premier temps, peut-être que si vous me permettez, je peux peut-être revenir...

LA PRÉSIDENTE :

3690

Rapidement quand même.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

Oui.

3695

LA PRÉSIDENTE :

Parce que monsieur Bumbaru va avoir accès à ça.

3700

M. DINU BUMBARU :

Oui, ça, c'est sur Internet.

Mme SYLVIE CHAMPAGNE :

3705

Oui, on va faire ça rapidement. Il y a que ces bâtiments ou des parties de ceux-ci seront intégrés aux constructions projetées par l'effet combiné de la conservation d'éléments bâtis et du rappel de la présence de ces bâtiments.

3710

Et à l'émission d'un permis, il y a une étude d'intégration des éléments retenus, des plans illustrant les éléments intégrés aux constructions projetées, des devis techniques qui doivent être déposés. Il y a une demande de permis de construction qui exige le dépôt d'un plan d'aménagement paysager, le dépôt de différentes autres choses, l'analyse aussi de permis en fonction des critères du règlement.

3715

Et également, normalement quand un projet est adopté en deuxième lecture en vertu de l'article 89 de la charte, l'émission des permis est regardée exclusivement par les arrondissements. Dans ce cadre-là, on demande que les demandes de permis de démolition soient regardées avec un avis du CCU, du Conseil du patrimoine et également du Comité d'architecture et d'urbanisme.

3720

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

3725

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

On peut peut-être conclure, madame Roy, en disant que, évidemment si tout ça se trouve dans la section qui s'appelle «démolition», c'est qu'un permis est requis pour la démolition mais aucun permis n'est requis pour la conservation puisque c'est la chose normale à faire.

3730

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Rapidement, monsieur Bumbaru.

3735

M. DINU BUMBARU :

Mais je note que le mot clé là-dedans, c'est «retenu». Et la question que je posais, c'était de savoir sur quelle base on va identifier ce qu'on doit retenir de ce qu'on doit laisser aller ou ce qu'on peut laisser aller.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce que je comprends de la réponse, c'est qu'il n'y a pas de recette.

3745

M. DINU BUMBARU :

Bien, c'est complètement – vous me permettrez l'observation – c'est que c'est très vague. Ça peut partir du clocher au complet de l'église et de tout l'alignement des façades jusqu'à une poignée de porte qu'on trouve jolie. Et présentement, à la lecture très stricte, puis j'aimerais ça qu'on peut peut-être nous... c'est pour ça, s'il y avait eu un historique à ce genre de terme dans un règlement, ça nous aurait aidés, mais ce n'est pas clair.

3750

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que ça existe?

3755

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Non, c'est une première.

3760

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, c'est une première.

3765

M. DINU BUMBARU :

Peut-être que ce serait mieux d'en rester là, merci.

3770

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bumbaru.

Monsieur Côté.

3775

Dr DENIS R. ROY :

Madame la présidente, deux mots clés personnellement?

3780

LA PRÉSIDENTE :

Oui, certainement.

Dr DENIS R. ROY :

3785

«Le patient d'abord et avant tout», et le mot «fonctionnalité» qui vont devenir très important dans les évaluations de tous les mémoires.

LA PRÉSIDENTE :

3790

De la conservation des éléments patrimoniaux.

Dr DENIS R. ROY :

3795

Les patients d'abord et avant tout, et fonctionnalité.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Côté.

3800

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3805

Oui, rebonsoir. Ça concerne, vu ma compréhension de la participation de la Ville dans le projet, il a été annoncé un PPU, un plan particulier d'urbanisme qui intégrerait justement le CHUM à l'ensemble du développement de l'est du centre-ville. Est-ce qu'il y a un échéancier?

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le PPU est toujours prévu et, si oui, dans quel délai?

3810

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Le programme particulier d'urbanisme va plus porter sur les retombées du CHUM, c'est-à-dire sur le Technopôle auquel on faisait référence un peu plus tôt.

3815

Est-ce qu'il y a une échéance? Il n'y a rien de précis. Mais l'idée, c'est que ça se fasse très bientôt parce que c'est clair que c'est une priorité pour l'administration. Donc, on peut parler prochainement, au courant de 2007. Mais là, je m'avance, il n'y a pas eu d'engagement précis là-dessus. Mais il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail de fait.

3820

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en 2007.

3825

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Et le type de consultation, est-ce que ce sera fait par l'Office ou quel type de statut? Parce que c'est un peu...

3830

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que votre question arrive un peu tôt dans le cheminement des décisions.

3835

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

Oui et non, oui et non, c'est-à-dire que le PPU ne casse pas une modification du Plan d'urbanisme. Effectivement, il y a deux processus qui sont possibles, c'est-à-dire une consultation de l'arrondissement et une consultation par l'Office.

3840

Il faut savoir que dès qu'on touche à la question des limites de hauteur dans l'arrondissement de Ville-Marie, on doit passer par l'Office. Donc, puisqu'on peut imaginer que, quand on parle du développement d'un tel secteur, on veuille toucher aux questions de hauteur, il y a de fortes chances que la consultation se fasse devant vous.

3845

LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce qu'il vous reste une question?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3850

Bien, qui serait subdivisée, qui serait du concept de...

LA PRÉSIDENTE :

3855

Pas trop longtemps. Vous êtes le dernier intervenant et, à partir d'une certaine heure, on devient contre-performant.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3860

Je comprends. En fin de compte, ultimement, j'aurais questionné aussi bien le square Viger comme une hypothèse de parc pour lier à des gens qui fréquentent un hôpital, que l'idée d'une chapelle dans l'hôpital. Autrement dit, qu'est-ce que c'est un espace de recueillement?

3865

Quand on parle d'un hôpital, donc on parle de gens qui sont fragiles, de gens qui peuvent vivre des moments dramatiques. Alors, quelque part, il est évoqué un nouveau square Viger et/ou bien est-ce que, l'hypothèse, est-ce qu'il y a une chapelle ou un espace de recueillement qui est prévu dans le CHUM 2010?

LA PRÉSIDENTE :

3870

Docteur Roy, est-ce qu'il y a un espace de recueillement qui est prévu à l'intérieur du CHUM, une chapelle.

Dr DENIS R. ROY :

3875

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3880

Oui?

Dr DENIS R. ROY :

3885

Bien, le mot «chapelle», implicitement, c'est confessionnel. Il va y avoir un espace de recueillement pour tous les gens de toutes religions qui vont se présenter au CHUM.

Je ne comprends pas l'aspect du square Viger.

LA PRÉSIDENTE :

3890

Parce que vous le comparez à un espace de recueillement, mais à l'extérieur.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3895 Oui, bien, l'espace de verdure...

LA PRÉSIDENTE :

3900 Oui, c'est ça.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

... qui est dans la ville, normalement c'est un lieu où on peut déambuler...

3905 **LA PRÉSIDENTE :**

On peut réfléchir.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3910 ... où on peut penser à autre chose que de se faire frapper...

Dr DENIS R. ROY :

3915 Bien, écoutez, il va y avoir un espace de recueillement dans le CHUM 2010.

LA PRÉSIDENTE :

3920 Alors, vous êtes en train d'y penser?

Dr DENIS R. ROY :

Non, non.

3925 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'avez pas de nouvelles à nous annoncer là-dessus?

Dr DENIS R. ROY :

3930 Non, c'est là.

LA PRÉSIDENTE :

3935 C'est déjà là.

Dr DENIS R. ROY :

Oui.

3940 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

À quel endroit, pour savoir? Est-ce qu'il pourra être accessible de la rue? Est-ce qu'il est accessible aux piétons?

3945 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, vous pouvez nous en dire un peu plus que: «oui, il va en avoir un».

Dr DENIS R. ROY :

3950

Écoutez, donnez-nous la permission de construire et on pourra avoir des plans d'architecte qui vont montrer exactement où ça va être.

LA PRÉSIDENTE :

3955

Bon, donc, ce qu'on sait, c'est qu'il va en avoir un, mais on ne sait pas encore où.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3960

Oui, une question de précision. La fonctionnalité de cette salle de recueillement, la superficie normale pour un hôpital de cette grandeur avec ce nombre d'usagers, vous avez une idée ou les architectes devraient avoir une idée de l'espace nécessaire pour ce genre de chapelle non confessionnelle?

3965 **Dr DENIS R. ROY :**

Monsieur Larivière peut répondre à cette question-là, j'en suis sûr.

M. MARIO LARIVIÈRE :

3970

Écoutez, c'est une information qu'on pourrait certainement vous donner demain. Il s'agit de vérifier dans le PFT. C'est déjà prévu au PFT depuis plusieurs années, de toute façon.

LA PRÉSIDENTE :

3975

D'accord. Alors, on vous entendra demain?

M. MARIO LARIVIÈRE :

3980 On vous donnera la superficie exacte demain. Ce n'est pas une chapelle pour dire une
noce devant 200 personnes. C'est une salle de recueillement multiconfessionnelle. On vous
donnera la superficie demain.

LA PRÉSIDENTE :

3985 Donc, on aurait des précisions demain, monsieur Larivière. Ça va, monsieur Côté?

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3990 Et concernant le square Viger comme l'espace piétons libéré de toute circulation... parce
que ça a été beaucoup discuté, ce soir, qu'il y avait une augmentation très forte de la circulation,
que les trottoirs seraient probablement difficilement accessibles. Donc, à ce moment-là, le
square Viger devient le lieu de détente et de recueillement. Est-ce que la Ville de Montréal
entend...

3995

LA PRÉSIDENTE :

Il y a un réaménagement qui est prévu?

4000

M. PHILIPPE CÔTÉ :

... démolir la section Daudelin, qui est de l'art public des années 1980?

LA PRÉSIDENTE :

4005

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire ce que vous prévoyez sur le square Viger?

M. PIERRE SAINTE-MARIE :

4010 C'est indépendant du dossier du CHUM. Ce qui est prévu, c'est le réaménagement du
square pour le ramener à une vocation plus verte pour réduire effectivement l'effet minéral, l'effet
béton qu'on y ressent maintenant, pour assurer aussi une meilleure liaison entre le square et la
rue, entre le square et les bâtiments tout le tour. Il y a eu des travaux déjà d'amorcés dans l'îlot
est et il est prévu de les poursuivre dans les années qui viennent.

4015

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie, monsieur Côté.

4020 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Merci.

4025 **LA PRÉSIDENTE :**

On va s'arrêter ici pour ce soir. Demain, vous êtes invités à revenir si vous le souhaitez. Donc, il y aura une deuxième présentation, demain soir à 7 h, ici même.

4030 Merci à tous ceux qui ont contribué par leurs réponses et à ceux qui sont aussi venus nous apporter leur contribution à travers leurs questions. Merci. À demain.

4035 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4040 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.